



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

# **Recueil des actes administratifs de l'État dans le Gard**

**N° 2015-09-A Édition spéciale N°84  
DU 01/09/2015.**

# **Sommaire**

## **DDFIP**

- Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire donnée par M. Jean-François REYNAUD, AFIP, à différents agents du pôle pilotage et ressources
- Arrêté portant délégation de signature donnée par M. JUANCHICH, directeur départemental des finances publiques, aux agents de la ddfip du Gard en matière d'affaires domaniales et de fdl
- Arrêté portant délégation de signature donnée par M. JUANCHICH, directeur départemental des finances publiques, à des agents de la ddfip du Gard habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation
- Arrêté portant délégation de signature donnée par M. JUANCHICH, directeur départemental des finances publiques, à Mme LEGER, directrice du pôle fiscal en matière de dispense de versement
- Arrêté portant délégation de signature donnée par M. JUANCHICH, directeur départemental des finances publiques, en matière de vente des biens meubles saisis
- Arrêté portant délégation de signature donnée par M. MERLE, chef de service comptable, aux agents du SIE de Nîme-Ouest en matière de contentieux et gracieux fiscal

## **DRLP-BEAGT**

- Arrêté fixant la date de l'élection municipale partielle de SERNHAC portant convocation des électeurs et fixant le délai de dépôt des déclarations de candidatures
- Arrêté déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du Gard
- Arrêté déterminant les emplacements d'affichage électoral dans les communes du département du Gard

## **ARS Languedoc-Roussillon**

- ARS LR n°2015-1916 Décision tarifaire n°954 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2015 de l'EHPAD Rivière Marze
- ARS LR n°2015-1914 Décision tarifaire n°944 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2015 de l'EHPAD Les Jardins de l'Escalette
- ARS LR n°2015-1777 Décision tarifaire n°789 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2015 de l'EHPAD St Laurent



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES**  
**FINANCES PUBLIQUES DU GARD**  
22, avenue Carnot  
30943 – Nîmes cedex 9  
RAA 2015-09-003

**ARRETE**  
**portant délégation de signature aux agents de la**  
**Direction départementale des finances publiques du Gard**

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code du domaine de l'Etat ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2008-1248 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de **M. Pierre JUANCHICH**, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Gard ;
- Vu l'arrêté du 4 décembre 2013 nommant **M. Didier MARTIN**, Préfet du Gard ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-DM-26 du 1<sup>er</sup> septembre 2014, portant délégation de signature à **M. Pierre JUANCHICH**, Administrateur Général des Finances Publiques du Gard ;
- Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 1973 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Arrête :**

Art. 1<sup>er</sup>. - dans le cadre des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2014 portant délégation de signature à M. Pierre JUANCHICH, Directeur départemental des finances publiques du Gard, la délégation de signature qui lui est conférée, est subdéléguée à Mme Anne-Françoise BARUTEAU, directrice du pôle gestion publique et à défaut à Mme Christine MAHEUX, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service local France Domaine :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> , R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Opérations relatives aux biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées à l'administration chargée des domaines.	Art. 809 à 811-3 du code civil. Loi validée du 5 octobre 1940. Loi validée du 20 novembre 1940. Ordonnance du 5 octobre 1944.
8	Dans les départements en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques et aux articles 4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements.  Dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces	Art. R. 1212-9 à R. 1212-11, R. 1212-14 et R. 1212-23 du code général de la propriété des personnes publiques. Art. 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques. Décret n° 67-568 du 12 juillet 1967.  Art. 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004.

	publiques.	
9	L'instruction de toutes les demandes, tous actes, toutes conventions, et formalités relatives à l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'Etat et les établissements publics.	Décret n° 2008-1248 du 1 <sup>er</sup> décembre 2008
10	Communication chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département des différents états indiquant, notamment le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.	Art. D.1612-1 à D. 1612-5 du code général des collectivités territoriales Décret n°2004-374 du 29 avril 2004

**Art. 2.** - En ce qui concerne les attributions visées sous le numéro 1 de l'article 1<sup>er</sup> :

- la délégation conférée à Mme Christine MAHEUX ne porte que sur les cessions inférieures à 500 000 €,
- la délégation conférée à Mme Anne-Françoise BARUTEAU n'est valable pour les cessions supérieures à 500 000 € qu'en l'absence de M. Pierre JUANCHICH.

**Art. 3.** - En ce qui concerne les attributions visées sous le numéro 8 de l'article 1<sup>er</sup>, la délégation de signature conférée à M. Pierre JUANCHICH sera exercée, à défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, par Mme Andrée FARIGOULES, inspectrice des finances publiques, Mme Anne MERLE, inspectrice des finances publiques.

**Art. 4.** - En ce qui concerne les attributions visées sous le numéro 10 de l'article 1<sup>er</sup>, la délégation de signature conférée à M. Pierre JUANCHICH, sera exercée à défaut de Mme Anne-Françoise BARUTEAU, directrice du pôle gestion publique, par Mme Isabelle BERDAGUE, inspectrice divisionnaire des finances publiques ou Mme Florence TURCHI, inspectrice des finances publiques.

**Art. 5.** - La signature du subdélégué et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : "pour le Préfet et par délégation".

**Art. 6.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er septembre 2014.

**Art. 7.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Gard.

Fait à Nîmes le 1er septembre 2015

Pour le Préfet du Gard et par délégation,  
L'Administrateur Général des Finances Publiques  
Directeur Départemental des Finances Publiques

  
Pierre JUANCHICH



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES**  
**FINANCES PUBLIQUES DU GARD**  
22, avenue Camot  
30943 – Nîmes cedex 9  
RAA 2015-09-02

**Arrêté**  
**portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de**  
**l'expropriation**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Pierre JUANCHICH, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Gard ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 1973 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Mme Christine MAHEUX, inspectrice divisionnaire des finances publiques, Mme Anne MERLE, inspectrice des finances publiques, Mme Andrée FARIGOULES, inspectrice des finances publiques, sont désignées pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département du Gard en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés, selon le cas, à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques ou à l'article 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 susvisé.

**Art. 2.** - Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté du 1er septembre 2014.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Gard.

Fait à Nîmes, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

**L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur départemental des finances publiques,**

  
**Pierre-JUAN CHICH**



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU GARD**  
22 Avenue Carnot  
30043 NIMES CEDEX 9  
RAA 2015-09-005

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

La Directrice départementale des finances publiques du Gard :

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 431 de son annexe III;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre des décisions accordant la dispense de versement, la refusant ou constatant la force majeure au nom de la directrice départementale des finances publiques, aux agents dont les noms suivent :

- Mme Nicole LEGER, Administratrice des Finances publiques, responsable du Pôle Gestion Fiscale .

**Article 2 :** Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté du 7 novembre 2014.

**Article 3 :** le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nîmes, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

  
Pierre JUANCHICH





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES**  
**FINANCES PUBLIQUES DU GARD**  
22, avenue Carnot  
30943 – Nîmes cedex 9  
RAA 2015-09-004

### Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur départemental des finances publiques du GARD,  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R\* 260 A-1 ;  
Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est accordée à :

- Mme Nicole LEGER, Administratrice des Finances Publiques ;
- Mme Claudine BADY, Administratrice des Finances Publiques Adjointe ;
- Mme Christine FIGUIERE, Administratrice des Finances Publiques Adjointe.

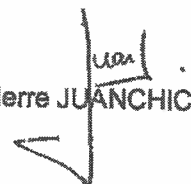
en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

**Art. 2 .** – Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Art. 3 .** – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département du GARD.

A Nîmes, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Le Directeur départemental des finances publiques,

  
Pierre JUANCHICH



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU GARD**  
22 avenue Carnot  
30943 NIMES CEDEX 09  
RAA 2015 09 006

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale du Gard,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 4 décembre 2013 nommant M. Didier MARTIN, préfet du Gard ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2013 portant nomination de M. Jean-François REYNAUD, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-DM-29 du 23 décembre 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-François REYNAUD, administrateur des finances publiques ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. Jean-François REYNAUD à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François REYNAUD, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet du Gard du 23 décembre 2013, sera exercée par :

**Pour la division du contrôle de gestion, du budget, de l'immobilier et de la logistique**

**M. Thomas PAILLARD**, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division du contrôle de gestion, du budget, de l'immobilier et de la logistique

ou **Mme Anne MAZOYER**, inspectrice des Finances publiques

**Pour la division des ressources humaines et de la formation professionnelle**, reçoivent délégation de signature, dans le cadre des attributions de leur service, pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de leur service :

**M. Maxime VILLAR**, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;

**M. Jean-Michel LONGUET**, inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques, adjoint auprès de la responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;

**Mme Gisèle JONQUET**, inspectrice des Finances publiques, responsable du service Ressources humaines ;

**M. Sébastien LEONARDUZZI**, inspecteur des Finances publiques, Conseiller Ressources humaines ;

**Mme Christel CARTAGENA**, inspectrice des Finances publiques, responsable du pôle Social et Environnement de travail.

**Article 2 :** Reçoivent délégation de signature sans pouvoir autonome, en matière d'expression des besoins d'achat et de constatation du service fait valant ordre de paiement de la direction départementale des finances publiques du Gard :

Mme Laure FERNANDEZ, contrôleur principale des Finances publiques,

M. Yves DURAND, contrôleur principal des Finances publiques,

M. Thierry PONOT, contrôleur principal des Finances publiques,

Mme Monique BORNET, contrôleur des Finances publiques.

**Article 3 :** La présente décision annule et remplace les précédentes décisions du 14 avril 2014 et du 28 mai 2015

**Article 4 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Gard.

Fait à Nîmes , le 1<sup>er</sup> septembre 2015

L'administrateur des finances publiques

  
Jean-François REYNAUD

**DELEGATION DE SIGNATURE  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
DE NÎMES-OUEST**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Nîmes-Ouest

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mesdames VIVES Hélène et FROMONT Sylvie, Inspectrices, adjointes au responsable du service des impôts des entreprises de Nîmes-Ouest, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 18 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 5 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Gilles ARNAUD  
Laurent BANGARDI  
Anaëlle BOUCHITE  
Christine BRUNO-COULY  
Stéphane CHAUDANSON  
Pascal CLOAREC  
Alex FOURNEUF  
Marc HENRY  
Joëlle LEDOUX  
Jérôme MARIN  
Liliane MICHELET  
Véronique POUILLAIN  
Mireille PUJANTE  
Alec REUS  
Laurence SERODY  
Chantal SUTRA  
Olivier TOURNIER  
Patricia VIGNERON

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Laurence MALET-PATISSOU  
Odile PEREZ  
Pierrette THEROND

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites quelque soit le grade et les déclarations de créances aux seuls contrôleurs ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Gilles ARNAUD	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Laurent BANGARDI	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Anaëlle BOUCHITE	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Christine BRUNO	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Stéphane CHAUDANSON	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Pascal CLOAREC	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Alex FOURNEUF	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Marc HENRY	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Joëlle LEDOUX	Contrôleur	5 000 €	12 mois	10 000 euros
Jérôme MARIN	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Liliane MICHELET	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Philippe MULLER	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Véronique POUILLAIN	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Mireille PUJANTE	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Alec REUS	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Laurence SERODY	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Chantal SUTRA	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Olivier TOURNIER	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Patricia VIGNERON	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Laurence MALET-PATISSOU	Agent	2 000 €	6 mois	5 000 euros
Odile PEREZ	Agent	2 000 €	6 mois	5 000 euros
Pierrette THEROND	Agent	2 000 €	6 mois	5 000 euros


#### Article 4

Ces délégations prennent effet au 1er septembre 2015.

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du GARD

A NIMES, le 31 août 2015  
 Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Nîmes-Ouest,

  
**LOUIS MERLE**

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

BUREAU DES ÉLECTIONS  
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DU TOURISME

RÉF. : DRLP/BEAGT/BM/AP Convocation

Affaire suivie par : Bernadette MOURE

04 66 36 41 81

04 66 36 41 76

Courriel : [bernadette.moure@gard.gouv.fr](mailto:bernadette.moure@gard.gouv.fr)

Arrêté n° 2015-243-001-BM  
en date du 31 août 2015.

fixant la date de l'élection municipale partielle de SERNHAC  
portant convocation des électeurs et fixant le délai de dépôt  
des déclarations des candidatures

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Nîmes.

Vu le code électoral, notamment ses articles L.247 et L.270,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/07/00123/C du 20 décembre 2007, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct,

Vu la circulaire du Ministre de l'intérieur aux maires n° NOR/INT/A/1328228C du 12 décembre 2013 relative à l'organisation et au déroulement des élections municipales de 23 et 30 mars 2014 dans les communes de 1 000 habitants et plus,

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/12/11118/C du 3 décembre 2012 relative à l'organisation des élections partielles,

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

Vu le décès, survenu le 24 juillet 2015, de Monsieur Michel PAULIN, Maire de la commune de SERNHAC,

Considérant qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article L. 270 du code électoral, de procéder au renouvellement du conseil municipal en vue d'élire un nouveau maire,

Considérant qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article L. 247 du code électoral de procéder à la convocation des électeurs quinze jours au moins avant le scrutin,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

#### ARRÊTE :

**Article 1er** : Les électrices et les électeurs de la commune de SERNHAC sont convoqués le dimanche 11 octobre 2015 à l'effet de procéder au renouvellement du conseil municipal (19 membres) et d'élire un conseiller communautaire augmenté d'un candidat supplémentaire.

**Article 2** : Les déclarations de candidature seront déposées à la Préfecture du GARD – Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques – Bureau des Elections – 1, rue Guillemette – 30045 Nîmes Cedex 9 :

- Pour le premier tour de scrutin :

du jeudi 17 septembre 2015 au mercredi 23 septembre 2015, de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures,

et le jeudi 24 septembre 2015, de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 18 heures,

- en cas de second tour,

le lundi 12 octobre 2015 de 14 heures à 16 heures,

le mardi 13 octobre 2015 de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 18 heures.

**Article 3** : La déclaration de candidature obligatoire pour chaque tour de scrutin, doit être rédigée sur l'imprimé CERFA 14997\*01 qui doit être rempli en ligne, puis imprimé et signé. Le responsable de liste doit également compléter l'imprimé CERFA 14998\*01 et fournir la liste des candidats à l'élection municipale (*annexe 6*) et la liste des candidats à l'élection communautaire (*annexe 7*) – imprimés référencés : Imprimés inscriptibles en ligne – page 2 sur le site.

Ces documents sont en ligne sur le site :

<http://www.gard.gouv.fr/Demarches-administratives/Elections/Elections-municipales-de-2014>

**Article 4** : La déclaration de candidature indique expressément les noms, prénom, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession du candidat et comporte sa signature. Elle est assortie des documents officiels qui justifient qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité prévues aux deux premiers alinéas de l'article L.228 du Code Electoral (C.E).

Le récépissé de dépôt ne peut être délivré que si les conditions énumérées à l'article L.228 du Code Electoral (C.E) sont

En cas de refus de délivrance du récépissé, le candidat dispose de vingt-quatre heures pour saisir le tribunal administratif de Nîmes, qui statue en premier et dernier ressort dans les trois jours du dépôt de la requête. Faute pour le tribunal d'avoir statué dans ce délai, le récépissé est délivré.

Article 5 : La liste des candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe au premier comme au second tour, qu'il s'agisse de la liste des candidats au Conseil Municipal (article L264 du C.E) ou de la liste des candidats au Conseil Communautaire (article L273-9 du C.E).

Article 6 : Le tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage aux listes candidates aura lieu le vendredi 25 septembre à 9 h 00.

Article 7 : L'élection se fera sur la liste électorale arrêtée le 28 février 2015, complétée du tableau rectificatif du 17 mars 2015. Les seules modifications, susceptibles d'être apportées à cette liste, ne pourront avoir pour objet que :

- les inscriptions résultant de l'application des dispositions de l'article L.30 du code électoral,
- celles ordonnées par décision judiciaire sur des réclamations formées dans les délais légaux,
- les radiations motivées par des décès et par des jugements définitifs comportant incapacité.

Article 8 : Un tableau de rectification contenant les changements indiqués dans l'article précédent sera publié, s'il y a lieu, cinq jours avant la réunion des électeurs, soit le mardi 6 octobre 2015.

Article 9 : Le scrutin sera ouvert le dimanche 11 octobre 2015, à huit heures et clos à dix-huit heures.

Article 10 : La campagne sera ouverte, pour le premier tour, le lundi 28 septembre 2015 et sera close le samedi 10 octobre 2015 à minuit et en cas de second tour, elle sera ouverte le lundi 12 octobre 2015 et sera close le samedi 17 octobre 2015 à minuit.

Article 11 : Le vote aura lieu sous enveloppe de couleur orange. L'électeur devra passer par l'isoloir.

Article 12 : Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires des communes de 1000 habitants et plus sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes paritaires comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ou suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Les sièges sont répartis entre les listes, à la proportionnelle à la plus forte moyenne avec prime majoritaire de 50 % à la liste arrivée en tête (article L.262 du C.E.).

Article 13 : L'élection est acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 18 octobre 2015, aux mêmes horaires de scrutin. A cette seconde opération, l'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

Article 14 : Pour l'organisation et le déroulement des opérations électorales seront appliquées les dispositions de la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/07/00123/C du 20 décembre 2007, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel.

Article 15 : - Le secrétaire général de la préfecture du Gard,

- Le Premier Adjoint au Maire chargé de l'intérim des fonctions de Maire de Sernhac,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituels.

Le Sous-préfet de l'arrondissement de Nîmes,

Denis CLACNON





PRÉFET DU GARD

Préfecture

Nîmes, le 31 août 2015

Direction de la Réglementation  
et des Libertés Publiques

Bureau des Elections,  
de l'Administration Générale  
et du Tourisme

Réf. : DRLP/BEAGT/LP

Affaire suivie par : Laurence PEZET

☎ 04 66 36 41 81

☎ 04 66 36 41 76

Mél : laurence.pezet@gard.gouv.fr

Arrêté n° 2015243-0001

déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de  
vote dans les communes du département du GARD

Le Préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code électoral et notamment l'article R. 40,

Vu la loi n° 2015-852 du 13 juillet 2015 visant à la réouverture exceptionnelle des délais  
d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2015-882 du 17 juillet 2015 relatif à la réouverture exceptionnelle des délais  
d'inscription sur les listes électorales en 2015, et notamment l'article 3,

Vu le décret n° 2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour  
procéder à l'élection des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des  
conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014241-0005 du 29 août 2014 déterminant l'implantation et la  
répartition des bureaux de vote dans les communes du département du Gard pour la période  
allant du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 29 février 2016,

Vu la circulaire n° NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue  
des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Considérant les changements intervenus et signalés par les Maires dans les communes du  
GARD depuis la publication de l'arrêté susvisé,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup> : les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2014241-0005, déterminant l'implantation  
et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département cesseront d'avoir effet  
le 30 novembre 2015.

Article 2 : en application des dispositions de l'article R. 40 du Code électoral, les emplacements  
des 714 bureaux de vote du département du Gard sont fixés ainsi qu'il suit dans les tableaux, ci-  
annexés, établis par canton.

Article 3 : un périmètre géographique est affecté à chaque bureau de vote. Pour les communes qui disposent de plusieurs lieux de vote, des cartes concrétisant les aires géographiques des bureaux de vote ou des listings précisant l'affectation des rues, secteurs de rues, quartiers, lieux dits ou hameaux par bureau de vote resteront annexés à l'original du présent arrêté et pourront être consultés au Bureau des élections de la Préfecture du Gard. Par dérogation à ces dispositions, les communes dotées de plusieurs bureaux de vote implantés dans un même local sont autorisées à utiliser une répartition par ordre alphabétique de leurs électeurs.

Article 4 : dans les communes à plusieurs bureaux de vote, les militaires, les marinières, les personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe et les Français établis hors de France, remplissant les conditions prévues par les articles L. 12 - alinéa 1<sup>er</sup>, L. 13, L. 14 et L. 15 du Code électoral et pour lesquels il s'avère impossible de localiser à l'intérieur de la commune l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote qui ouvre droit à l'inscription sur la liste électorale de ce bureau, seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur de la commune.

Article 5 : pour les villes de NIMES et d'ALES, l'inscription des électeurs visés à l'article 4 s'effectuera de la façon suivante :

- pour la ville de NIMES : sur la liste électorale du bureau centralisateur de l'hôtel de ville (3ème canton),
- pour la ville d'ALES : par répartition égale entre les trois bureaux centralisateurs.

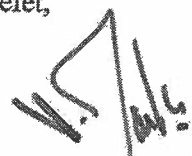
Article 6 : les dispositions du présent acte seront applicables pour toutes les élections au suffrage universel direct susceptibles de se dérouler dans la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et le 28 février 2017.

Article 7 : - le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,  
- le Sous-Préfet du Vigan,  
- le Sous-Préfet d'Alès,  
- les Maires du département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera immédiatement publié par chacun des maires en ce qui concerne sa commune.

Le texte complet de cet arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

  
**Didier MARTIN**

ANNEXE 1 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON D'AIGUES-MORTES (N° 1)

CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE NOM	NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
				N°	ADRESSE	
003		AIGUES-MORTES	6	1	X	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 1
				2		
				3		
				4		
				5		
				6		
006		AIMARGUES	4	1	X	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 2
				2		
				3		
				4		
019		AUBAIS	2	1	X	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 3
				2		
059		CAILLAR (LE)	2	1	X	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 4
				2		
123		GALLARGUES-LE-MONTUEUX	3	1	X	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 5
				2		
				3		
133		GRAU-DU-ROI (LE)	7	1	X	cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 6
				2		
				3		
				4		
				5		
				6		
				7		
276		ST-LAURENT-D'AIGOUZE	3	1	X	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 7
				2		
				3		
NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON			27			

**ANNEXE 2 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON D'ALES-1 (N° 2)**

CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville ALES.	BY/CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
	N° INSEE	NOM					ADRESSE		
05	007	ALES (partie 1)	10	1	n° 101	X	Prairie 1 Germain David - 482 chemin des Prairies	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 1	
				2	n° 102		Prairie 2 Complexe sportif - Chemin des Sports		
				3	n° 103		Ecole maternelle Faubourg du Soleil - 59 Faubourg du Soleil		
				4	n° 104		Prés Rasclaux - C.F.A. - Quai des Prés Rasclaux		
				5	n° 105		Ecole primaire Rochebelle 1 - Place Georges Dupuis		
				6	n° 106		Ecole primaire Rochebelle 2 - Place Georges Dupuis		
				7	n° 107		Ecole des Prés Saint Jean 1 - rue Ampère		
				8	n° 108		Ecole des Prés Saint Jean 2 - rue Ampère		
				9	n° 109		Groupe scolaire Les Promelles - Impasse des Promelles		
				10	n° 110		Ecole Primaire La Royale 546 route de la Royale		
05	010	ANDUZE	2	1	-	X	Salle Marcel Pagnol - Rue Péllico	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 2	
				2	-		Salle Ugoiti - Plan de Brié -		
05	027	BAGARD	2	1	-	X	Mairie - 159, route d'Alès	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 3	
				2	-		Foyer communal - 159, route d'Alès		
05	042	BOISSET-ET-GAUJAC	2	1	-	X	Salle des fêtes -	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 4	
				2	-		Halle des sports -		
05	129	GENERARGUES	1	-	-	-	Foyer communal - Route de Mialat (à proximité de la mairie)	L'ensemble du territoire communal	
				2	-	X	Ecole communale Marcel Pagnol - 97 chemin Bérard de Malavas		
05	214	RIBAUTE-LES-TAVERNES	2	1	-	-	Ecole communale Marcel Pagnol - 97 chemin Bérard de Malavas	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 5	
				2	-				
05	243	ST-CHRISTOL-LES-ALES	5	1	-	X	Hôtel de ville - 41, rue des Marmoussets	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 6	
				2	-		Ecole maternelle Joliot-Curie - 165, avenue du Château		
				3	-		Ecole élémentaire Joliot-Curie - 165, avenue du Château		
				4	-		Groupe scolaire Marignac - 1182, ancien chemin de Sommières		
				5	-		Centre sportif socio-éducatif - 129, chemin de Cabot		
05	270	ST-JEAN-DU-PIN	1	-	-	Mairie - 370, avenue Jean Rampon	L'ensemble du territoire communal		
			26						

ANNEXE 3 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON D'ALES-2 (N° 3)

C/	ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		N° DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville d'ALES	BY CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)							
			N° INSEE	NOM.					ADRESSE.									
1	1	04	007	ALES (partie 2)	7	11	211			Ecole maternelle Chantilly - 211 Impasse des Oliviers	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 1							
						12	212	X		Ecole primaire Clavières 1 - Esplanade de Clavières								
						13	213			Ecole maternelle Clavières 2 - 23 allée des Peupliers								
						14	214			Sarrier 1 Crouillac - 39 avenue Vincent d'Indy								
						15	215			Sarrier 2 Brûlées - 39 avenue Vincent d'Indy								
						16	216			Ecole maternelle Paul Langelvin - Parc de l'Aligoutte								
						17	217			Maison du Peuple - Tamaris - Place Danielle Casanova								
						035	BELVEZET	1		Salle de la médiathèque - Rue des Tilleuls		L'ensemble du territoire communal						
						048	BOUQUET	1		Mairie - Le Puech			L'ensemble du territoire communal					
						055	BROUZET-LES-ALES	1		Mairie - 1578, route des Fumades			L'ensemble du territoire communal					
						113	FONS-SUR-LUSSAN	1		Mairie - Places des Ecoles			L'ensemble du territoire communal					
						151	LUSSAN	1		Mairie - Place du Château			L'ensemble du territoire communal					
						173	MONS	1		Mairie - 2, place de la Mairie			L'ensemble du territoire communal					
						197	PLANS (LES)	1		Mairie - Salle municipale - Lieu dit Le Grand Raboutier			L'ensemble du territoire communal					
						275	ST-JUST-ET-VACQUIERES	1		Mairie - Place du village			L'ensemble du territoire communal					
						284	1			ST-MARTIN-DE-VALGALGUES			5	1			Salle polyvalente - Espace La Fare Aiais - Avenue Marcel Paul	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 2
														2			Foyer Georges Brassens - Avenue Jacques Dubois - Camant	
3			Ecole publique - Soulier															
4			Foyer communal - La Vabrelle															
5			Salle polyvalente - Espace La Fare Aiais - Avenue Marcel Paul															
294	1			ST-PRIVAT-DES-VIEUX	5	1		X	Mairie - Salle des mariages - Place de la Mairie	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 3								
						2			Le Village - Groupe scolaire Jean Glono - Rue des Mûriers									
						3			Le Rieu - Centre de loisirs - Chemin des Pinsons									
						4			Mazac - Foyer socio-culturel - Rue Florian									
						5			Les Bleuets - Immeuble Les Bleuets - Chemin des Bleuets									
305	1			SALINDRES	2	1		X	Mairie 1 - Place de l'Hôtel de Ville	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 4								
						2			Mairie 2 - Place de l'Hôtel de Ville									
									Mairie - Le Village									
									Mairie - Salle du Conseil municipal - Le Village									
316	1			SERVAS	1				L'ensemble du territoire communal									
						320	1				L'ensemble du territoire communal							
								338	1				L'ensemble du territoire communal					
VALLERARGUES				1														
NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON					30													

ANNEXE 4 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON D'ALES-3 (N° 4)

CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville d'ALES	BV CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
	N° INSEE	NOM					ADRESSE		
007	ALES (partie 3)		12	18	318	X	Hôtel de ville - Place de l'Hôtel de ville	Cf. ville d'ALES - Annexe 1	
				19	319		Ecole primaire Frédéric Mistral 1 - 3 rue Frédéric Mistral		
				20	320		Ecole primaire Veigallier - Rue Veigallier		
				21	321		Ecole primaire, plan d'Ales 1 - Rue Claude Debussy		
				22	322		Ecole maternelle, plan d'Ales 2 - 11 rue Maximin Dhombrès		
				23	323		Ecole primaire, montée de Sihol 1 - 824 montée de Sihol		
				24	324		Ecole primaire, montée de Sihol 2 - 824 montée de Sihol		
				25	325		Ecole primaire Claire Lacombe 1 - Rue Gracchus Babeuf		
				26	326		Ecole maternelle Claire Lacombe 2 - Rue Gracchus Babeuf		
				27	327		Ecole primaire Louis Pasteur - Grand'rue Jean Moulin		
				28	328		Espace Ales Cazot 1 - 14 rue Jules Cazot		
				29	329		Espace Ales Cazot 21 - 14 rue Jules Cazot		
072	CASTELNAU-VALENCE		1	-	-	Foyer communal - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal		
101	DEAUX		1	-	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal		
109	EUZET		1	-	-	Foyer communal - Grand Rue Docteur Perrier	L'ensemble du territoire communal		
158	MARTIGNARGUES		1	-	-	Mairie - 39, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal		
165	MEJANNES-LES-ALES		1	-	-	Mairie - 400, rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal		
177	MONTEILS		1	-	-	Mairie - 384, traversée du village	L'ensemble du territoire communal		
240	ST-CEZAIRE-DE-GAUZIGNAN		1	-	-	Mairie - Salle du conseil municipal - 1, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal		
250	ST-ETIENNE-DE-L'OLM		1	-	-	Mairie - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal		
259	ST-HILAIRE-DE-BRETHMAS		3	-	X	Mairie - 1, chemin du Stade La Jasse - Salle Jean Constant - Rue des Ecoles de la Jasse de Bernard Mas Brugular - Centre de Loisir - Rue André Schenk	Cf. Canton d'ALES-3 - Annexe 2		
261	ST-HIPPOLYTE-DE-CATON		1	-	-	Mairie - Salle polyvalente - Place du Cdt Espérandieu	L'ensemble du territoire communal		
264	ST-JEAN-DE-CEYRARGUES		1	-	-	Salle polyvalente - Route de Sommières	L'ensemble du territoire communal		
285	ST-MAURICE-DE-CAZEVILLE		1	-	-	Mairie - 1, place de l'Amourrette	L'ensemble du territoire communal		
348	VEZENOBRES		2	-	X	Lieu festif Chemin du Stade - 580 chemin du Stade Groupe scolaire Chabrier - 271, chemin des Ecoles	cf. Canton d'ALES-3 - Annexe 3		
	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON		28						



**ANNEXE 5 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE BAGNOLS SUR CEZE (N° 5)**

RCC AF SIGIS	COMMUNE		N° INSEE	N° DE BUREAUX DE VOTE	N°	BY CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
	NOM	ADRESSE							
028	BAGNOLS-SUR-CEZE	12	1	X	Hôtel de ville - Salle de Justice de paix - Place Auguste Maillet	Cf. Canton de BAGNOLS-SUR-CEZE - Annexe 1			
			2		Centre culturel - Salle A - Place Flora Tristan				
			3		Centre culturel - Salle D - Place Flora Tristan				
			4		Centre culturel - Espace Sériots - Place Flora Tristan				
			5		Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordelet				
			6		Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordelet				
			7		Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordelet				
			8		Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordelet				
			9		Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdihan				
			10		Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdihan				
			11		Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdihan				
			12		Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdihan				
076	CAVILLARGUES	1		Mairie - Le tour de ville	L'ensemble du territoire communal				
081	CHUSCLAN	1		Mairie - Place des Marronniers	L'ensemble du territoire communal				
092	CONNAUX	2	1	X	Mairie - Salle n° 1 - Rdc - Place de la Mairie	Cf. Canton de BAGNOLS-SUR-CEZE - Annexe 2			
127	GALJAC	1			Salle des remparts - Chemin de ronde				
191	ORSAN	1			Mairie - Place de la Liberté				
196	PIN (LE)	1			Mairie - Salle des mariages - 11, avenue des Tavans				
225	SABRAN	3	1	X	Mairie - Place de la Vignasse	L'ensemble du territoire communal			
			2		Ancien presbytère - Hameau de Colomblar	L'ensemble du territoire communal			
			3		Ancienne école - Hameau de Carnes	L'ensemble du territoire communal			
251	ST-ETIENNE-DES-SORTS	1			Mairie - Sabran	Les habitants des hameaux de Colomblar et de Combes			
292	ST-PONS-LA-CALM	1			Mairie - 276, Grand Rue	Les habitants des hameaux de Cairrtes et de Donnat			
331	TRESQUES	1			Mairie - 3, rue de la Mairie	Les habitants du village de Sabran et des hameaux de Charavel, de Mégiers et de Cadignac			
		NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	25			L'ensemble du territoire communal			

**ANNEXE 6 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE BEAUCAIRE (N° 6)**

C.O.C. AR. G.S.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
	N° INSEE	NOM		N°	ADRESSE	
03	012	ARAMON	3	X	Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin	Cf. Canton de BEAUCAIRE - Annexe 1
					Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin	
					Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin	
01	032	BEAUCAIRE	12	X	Mairie - Place Georges Clémentceau	Cf. Canton de BEAUCAIRE - Annexe 2
					Mairie - Place Georges Clémentceau	
					Ecole maternelle de la Condamine - 21 rue Jean Moulin	
					Ecole primaire de la Condamine - 21 rue Jean Moulin	
					Foyer Restaurant - 27 boulevard Joffre	
					Foyer Restaurant - 27 boulevard Joffre	
					Ecole primaire de la Moulinelle - Rue du 19 mars 1962	
					Ecole maternelle de la Moulinelle - Rue du 19 mars 1962	
					Ecole de Garrigues Planes - 701 chemin Clapas de Cornut	
					Ecole de Garrigues Planes - 701 chemin Clapas de Cornut	
					Ecole de Garrigues Planes - 701, chemin Clapas de Cornut	
					Ecole primaire de Puech Gabrier - 10, rue des Orangers	
01	034	BELLEGARDE	6	X	Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau	Cf. Canton de BEAUCAIRE - Annexe 3
					Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau	
					Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau	
					Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau	
					Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau	
					Foyer des Cigales - 1 rue du Cadereau	
03	089	COMPS	1	-	Salle polyvalente - Avenue Léopold Rigoulet	L'ensemble du territoire communal
				X	Ecole André Malraux 1 - Rue du Mas de Courbois	
01	117	FOURQUES	2		Ecole André Malraux 2 - Rue du Mas de Courbois	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G
				X	Centre socio-culturel - Rue Saint-Laurent	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de H à Z
01	135	JONQUIERES-ST-VINCENT	3		Centre socio-culturel - Rue Saint-Laurent	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à C
					Centre socio-culturel - Rue Saint-Laurent	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de D à L
					Centre socio-culturel - Rue Saint-Laurent	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de M à Z
01	336	VALLABREGUES	1	-	Salle de la Chapelle	L'ensemble du territoire communal
			28			



ANNEXE 7 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE CALVISSON (N° 7)

IR.C. EGLIS.	N° INSEE	COMMUNE NOM	N.B. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)	
				N°	ADRESSE		
02	18	ASPERES	1	-	Mairie - 1 place de Languedoc	L'ensemble du territoire communal	
02	023	AUJARGUES	1	-	Foyer communal - Place de l'Eglise	L'ensemble du territoire communal	
02	043	BOISSIERES	1	-	Salle polyvalente - 1, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
02	062	CALVISSON	5	1	X	Foyer communal 1 - Place Georges Méjean	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 1
				2	-	Foyer communal 2 Place Georges Méjean	
				3	-	Foyer communal 3 - Place Georges Méjean	
				4	-	Ancienne école - Rue de l'Ecole - Hameau de Sinsans	
				5	-	Espace associatif de l'Herbasse - 3 avenue du 11 novembre	
05	066	CANNES-ET-CLAIRAN	1	-	Salle polyvalente - Route de Sérignac	L'ensemble du territoire communal	
05	088	COMBAS	1	-	Foyer communal - Rue du Moulin à huile	L'ensemble du territoire communal	
02	091	CONGENIES	1	-	Foyer communal - Place du foyer	L'ensemble du territoire communal	
05	098	CRESPIAN	1	-	Ecole maternelle - Chemin Viel	L'ensemble du territoire communal	
05	112	FONS	1	-	Mairie - 1 rue Louis Garimond	L'ensemble du territoire communal	
02	114	FONTANES	1	-	Foyer communal - 9, rue du Foyat	L'ensemble du territoire communal	
05	122	GAJAN	1	-	Mairie - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal	
05	136	JUNAS	1	-	Mairie - 1, place de l'Avenir	L'ensemble du territoire communal	
02	144	LECQUES	1	-	Mairie - 233, rue du 26 août 1944	L'ensemble du territoire communal	
04	180	MONTIGNARGUES	1	-	Nouvelle école communale - 20 chemin des Bessons	L'ensemble du territoire communal	
05	181	MONTMIRAT	1	-	Bibliothèque - Chemin de Paratbup	L'ensemble du territoire communal	
05	182	MONTPEZAT	1	-	Mairie - 10, place de l'Eglise	L'ensemble du territoire communal	
02	186	NAGES-ET-SOLORGUES	2	1	X	Foyer communal - Chemin des Aires	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 2
				2	-	Foyer communal - Chemin des Aires	
05	193	PARIGNARGUES	1	-	Mairie - Place Louis Bousquet	L'ensemble du territoire communal	
04	224	ROUVIERE (LA)	1	-	Mairie - Salle du rez-de-chaussée - 1 rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
05	233	ST-BAUZELY	1	-	Mairie - 1 Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
02	244	ST-CLEMENT	1	-	Mairie - Rue des Fontaines	L'ensemble du territoire communal	
04	255	ST-GENIES-DE-MALGOIRES	2	1	X	Foyer socio-culturel - 1 rue du 19 mars 1982	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 3
				2	-	Ecole élémentaire - 1 avenue des écoles	
05	281	ST-MAMERT-DU-GARD	1	-	Foyer socio-culturel - Place du Chêne de la Vicloire - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal	
02	306	SALINELLES	1	-	Mairie - 14, plan de la Croix	L'ensemble du territoire communal	
04	313	SAUZET	1	-	Mairie - 24, rue du Valadas	L'ensemble du territoire communal	
02	321	SOMMIERES	3	1	X	Espace Henri Dunant - Rue Polerite	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 4
				2	-	Salle annexe du Gymnase - Avenue Pierre Mendès-France	
				3	-	Salle annexe du Gymnase - Avenue Pierre Mendès-France	
02	324	SOUVIGNARGUES	1	-	Mairie - 8, route d'Uzès	L'ensemble du territoire communal	
02	362	VILLEVIEILLE	2	1	X	Foyer communal - Chemin Cantia é Ris	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G
				2	-	Foyer communal - Chemin Cantia é Ris	
NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON			37				

**ANNEXE 8 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE LA GRAND'COMBE (N° 8)**

CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE	NOM	N° de bureaux de vote	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		ADRESSE	PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
					N°	sv. cert.		
	022	AUJAC	Mairie - Le Village	1	-		Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	044	BONNEVAUX	Mairie - Le Village	1	-		Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	051	BRANOUX-LES-TAILLADES	Hôtel de Ville - Branoux Mairie annexe - 4, rue des Taillasses - Les Taillasses	2	1	X		Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 1
	077	CENDRAS	Mairie - Place Roger Assaël Foyer communal de Méliavienne - 127 chemin du Temple Foyer communal de La Blaquière - 136, rue de l'Usine à cheux	3	2	X		Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 2
	079	CHAMBON (LE)	Salle polyvalente - Place du village	1	-			L'ensemble du territoire communal
	080	CHAMBORIGAUD	Foyer rural - Place de la Mairie	1	-			L'ensemble du territoire communal
	090	CONCOULES	Mairie - Le Village	1	-			L'ensemble du territoire communal
	094	CORBES	Foyer du Microcoulier - Quartier de l'École Salle polyvalente - Place du Colombier	1	-			L'ensemble du territoire communal
	130	GENOLHAC	Annexes école - Mairie annexe de Pont de Raslet	2	1	X		Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 3
	132	GRAND-COMBE (LA)	Mairie - Square Mandas France Centre de loisirs - 28, rue des Oliviers Ecole Anatole France - Entrée rue Jules Ferry Salle Marcel Pagnol - Rue Pasteur Bureau de l'état-civil de Trescol - Place du Temple Local municipal de la Troucure - 3 rue des Clés de la Troucure - La Levade Local associatif - Ancienne école de Champclauson - 1 rue du Beffroi	7	5	X		Les électeurs du côté impair de la rue Sainte Barbe (n° 1 à 7), du cœur de ville, de la rue Saint-Eloi, du quartier de La Forêt, du quartier du Riste Les électeurs des quartiers de Ribes, l'Aubignac et les rues Fugère et la Pise Les électeurs du quartier de l'Arbous, qui coté pair de la rue Sainte-Barbe, la rue Anatole France Les électeurs du centre-ville à partir de la rue Saint-Vincent, rue Pasteur, rue novembre 1918, boulevard Callon Les électeurs du hameau de Trescol Les électeurs du hameau de La Levade Les électeurs du hameau de Champclauson Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - ANNEXE 4
05	137	LAMELOUZE	Salle polyvalente - Place de la Mairie Mairie - Place du Jeu de Paume - Le Pradel Annexe Etat-Civil - Le Mas Dieu	2	1	X		L'ensemble du territoire communal Les électeurs du Pradel, le Mathieu, Merpolrol, le Pontil, Broussous, les Roches Les électeurs du Mas Dieu, les Ores, les Ramadeiras, Cessagnettes, Laval, Mas du Lac, Malbosq, Cassagnes, le Mazer, les Oules
	142	LAVAL-PRADEL	Mairie - Le Village	1	-			L'ensemble du territoire communal
	153	MALONS-ET-ELZE	Foyer Municipal - Lieuxit Monplaisir	1	-			L'ensemble du territoire communal
	168	MALET	Mairie - Le Village	1	-			L'ensemble du territoire communal
	201	PONTELS-ET-BRESIS	Salle de réunion - Rue de la Mairie	1	-			L'ensemble du territoire communal
	203	PORTES	Annexe Etat-civil - l'Atenadou	2	1	X		Les électeurs de Portes non rattachés au bureau de l'Atenadou Les électeurs de l'Atenadou, Palmes-Salads, les Menes, le Château de la Plaine
	236	ST-BONNET-DE-SALENDRINQUE	Mairie - La Chapelle	1	-			L'ensemble du territoire communal
	239	STE-GEÇILE-D'ANDORGE	Mairie - Le Village	2	1	X		Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 5
	245	STE-CROIX-DE-CADERLE	Annexe Mairie - 29, montée Gaston Berotti - La Haute Levade Mairie - Place Fernand Valpellère	1	-			L'ensemble du territoire communal
	269	ST-JEAN-DU-GARD	Mairie (rue Maréchal de Thoiras) - Salle du Mont Brion - Avenue René Boudon	2	1	X		Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 6
	291	ST-PAUL-LA-COSTE	Mairie - Place du Temple - Le village Hameau de Mantajors - Salle communale	2	1	X		Les électeurs de Saint-Paul la Coste à l'exception de ceux rattachés au hameau de Mantajors Les électeurs du hameau de Mantajors, Bayssac, La Baraque, La Vignette, Bel Air, La Moline, Maisonneuve, La Cabanelle
	298	ST-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE	Mairie - La Fabrique	1	-			L'ensemble du territoire communal
	307	SALLES-DU-GARDON (LES)	Mairie - Salle Louis Aragon - Place du 8 mai 1945 Salle municipale la Favède - La Favède Maison des Associations (salle salle) - Rue d'Alger - L'Habitaille Salle de boxe de l'hippodrome - L'Impositaire	4	3	X		Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 7
	316	SENECHAS	Mairie - Place de l'Eglise	1	-			L'ensemble du territoire communal
	323	SOUSTELLE	Mairie - Le Village	1	-			L'ensemble du territoire communal
	329	THOIRAS	Mairie - Salle du Conseil - Le Puech	1	-			L'ensemble du territoire communal
	335	VABRES	Mairie - Le Bayle	1	-			L'ensemble du territoire communal
	345	VERNAUDE (LA)	Mairie - Rue des Ecoles	1	-			L'ensemble du territoire communal
		NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON		46				



**ANNEXE 10 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE NIMES-1 (N° 10)**

IRCO. AR EGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV villie de NIMES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
					BY CENT.	ADRESSE	
01			1	101	X	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent	Cf. ville de NIMES - Annexe 1
01			2	102		Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent	
01			3	103		Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	
01			4	104		Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	
01			5	105		Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	
01			6	106		Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	
01			7	107		Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	
01			8	108		Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	
01			9	109		Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	
01			10	110		Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	
01			11	111		Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	
01			12	112		Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	
01	189	24	13	113		Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	
01			14	114		Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées	
01			15	115		Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées	
01			16	116		Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées	
01			17	117		Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins	
06			18	118		Ecole maternelle Ranguell - 30 rue Ranguell	
06			19	119		Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	
06			20	120		Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	
06			21	121		Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	
06			22	122		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	
06			23	123		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	
06			24	124		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	

**ANNEXE 11 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE NIMES-2 (N° 11)**

CIRCO. A LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV-ville de NIMES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
					BV CENT.	ADRESSE	
06			25	201	X	Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Sémard	Cf. ville de NIMES - Annexe 2
06			26	202		Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Sémard	
06			27	203		Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	
06			28	204		Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	
06			29	205		Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	
01			30	206		Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud	
01			31	207		Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud	
01			32	208		Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud	
01			33	209		Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	
01	189	19	34	210		Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	
01			35	211		Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	
06			36	212		Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné	
06			37	213		Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné	
06			38	214		Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac	
06			39	215		Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac	
01			40	216		Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillerme	
01			41	217		Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillerme	
01			42	218		Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillerme	
06			43	219		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	



ANNEXE 12 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE NIMES-3 (N° 12)

CIRCO. A LEGIS.	N° INSEE	N° DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville de NIMES	BV CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
						ADRESSE		
06			44	301	X	Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville		
06			45	302		Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville		
06			46	303		Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor		
06			47	304		Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor		
06			48	305		Ecole maternelle Ranguel - 30, rue Ranguel		
01			49	306		Ecole primaire Marie Soboul - 1, rue des Bénédictins		
01			50	307		Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu		
01			51	308		Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu		
06			52	309		Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot		
06			53	310		Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot		
06	189	21	54	311		Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot		
01			55	312		Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis		
01			56	313		Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis		
01			57	314		Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis		
06			58	315		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie		
06			59	316		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie		
06			60	317		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie		
06			61	318		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie		
01			62	319		Ecole primaire André Chamson - 45, rue F. Guilleime		
01			63	320		Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau		
01			64	321		Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau		

Cf. ville de NIMES - Annexe 3

**ANNEXE 13 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE NIMES-4 (N° 13)**

AI CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville de NIMES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
					ADRESSE	BV CENT.	
06			65	401	X	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	Cf. ville de NIMES - Annexe 4
01			66	402		Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	
06			67	403		Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	
01			68	404		Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo	
01			69	405		Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo	
06			70	406		Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	
06			71	407		Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	
06			72	408		Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	
06			73	409		Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	
06	189	19	74	410		Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	
06			75	411		Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi	
06			76	412		Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi	
01			77	413		Ecole maternelle Mas de Roman - 194 rue Charles Perrault	
01			78	414		Ecole maternelle Mas de Roman - 194 rue Charles Perrault	
01			79	415		Ecole primaire Saint Césaire - 26 rue de l'Eglise	
01			80	416		Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	
01			81	417		Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	
01			82	418		Ecole primaire Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	
01			83	419		Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	

**ANNEXE 14 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2016243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE PONT-SAINT-ESPRIT (N° 14)**

CO. AIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PRÉF.	N° BV ville de P.-S.-E.	N° BV cent.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
	N° INSEE	NQM					ADRESSE		
4	005	AIGUEZE	1	-	-	-	Mairie - Place du Jeu de Paume	L'ensemble du territoire communal	
4	070	CARSAN	1	-	-	-	Salle polyvalente - Place du Village - RD 306	L'ensemble du territoire communal	
4	096	CORNILLON	1	-	-	-	Salle polyvalente - RD 220 - Route de Cornillon - Quartier St-Nabor	L'ensemble du territoire communal	
4	124	GARN (LE)	1	-	-	-	Salle polyvalente - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
4	131	GOUDARGUES	1	-	-	-	Salle capitulaire - Avenue du Levain	L'ensemble du territoire communal	
4	134	ISSIRAC	1	-	-	-	Salle polyvalente - Quartier "Le Puits" - RD 301	L'ensemble du territoire communal	
4	143	LAVAL-ST-ROMAN	1	-	-	-	Ecole - 330, rue des Platanes	L'ensemble du territoire communal	
4	175	MONTOLUS	1	-	-	-	Mairie - Rue Neuve	L'ensemble du territoire communal	
4	202	PONT-SAINT-ESPRIT	8	1	1C	X	Centre Pépin - BV 1C - Boulevard Gambella	Cf. Canton de PONT-SAINT-ESPRIT - Annexe 1	
				2	2C	-	Centre Pépin - BV 2C - Boulevard Gambella		
				3	3C	-	Centre Pépin - BV 3C - Boulevard Gambella		
				4	4C	-	Centre Pépin - BV 4C - Boulevard Gambella		
				5	5N	-	Ecole maternelle Françoise Dollo - BV 1N - Rue des Mirroirs		
				6	2N	-	Ecole maternelle Françoise Dollo - BV 2N - Rue des Mirroirs		
				7	1S	-	Ecole maternelle Villa Clara - BV 1S - Rue du commando Vigan Braquet		
				8	2S	-	Ecole maternelle Villa Clara - BV 2S - Rue du commando Vigan Braquet		
3	222	ROQUE-SUR-CEZE (LA)	1	-	-	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
4	226	ST-ALEXANDRE	1	-	-	-	Salle polyvalente - Chemin Mas Goutz - D 311	L'ensemble du territoire communal	
4	230	ST-ANDRE-DE-ROQUERPETUIS	1	-	-	-	Foyer communal - Rez-de-chaussée - Place du Foyer communal	L'ensemble du territoire communal	
4	232	ST-ANDRE-D'OLERARGUES	1	-	-	-	Salle communale - Avenue des Lavandières	L'ensemble du territoire communal	
4	242	ST-CRISTOL-DE-RODIERES	1	-	-	-	Salle polyvalente - 70, route départementale - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
3	256	ST-GERVAIS	1	-	-	-	Salle de gymnastique - 54, route de Barjac	L'ensemble du territoire communal	
4	273	ST-JULIEN-DE-PEYROLAS	1	-	-	-	Hall de l'école maternelle - 11, route de la Bécharme	L'ensemble du territoire communal	
4	277	ST-LAURENT-DE-CARNOLS	1	-	-	-	Salle polyvalente - 76, montée de Cadère	L'ensemble du territoire communal	
4	282	ST-MARGEL-DE-CAREIRET	1	-	-	-	Salle communale de convivialité - Rue de la Rouveyrède	L'ensemble du territoire communal	
3	287	ST-MICHEL-DIEUZET	1	-	-	-	Mairie - Salle des rencontres - 1, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
3	288	ST-NAZAIRE	1	-	-	-	Complexe socio-éducatif "La Bloune" - Rue de la Bloune	L'ensemble du territoire communal	
4	290	ST-PAULET-DE-CAISSON	2	1	X	X	Salle des fêtes - Promenade Saint-Paul (à côté de la mairie)	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de H à Z	
4	304	SALAZAC	1	-	-	-	Salle des fêtes - Promenade Saint-Paul (à côté de la mairie)		
3	342	VENEJAN	1	-	-	-	Salle polyvalente - Rue de l'Ecole	L'ensemble du territoire communal	
4	343	VERFEUIL	1	-	-	-	Mairie - 95, Grand Rue	L'ensemble du territoire communal	
		<b>TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON</b>	<b>32</b>						



ANNEXE 15 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE QUISSAC (N° 15)

APPR. RCO. TGIS.	N° INSEE	COMMUNE - NOM	NB DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable eh Préfecture)
				N°	ADRESSE	
1	002	AIGREMONT	1	-	Mairie - 3, rue de l'École	L'ensemble du territoire communal
1	046	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	1	-	Mairie - 1, rue des Orangers	L'ensemble du territoire communal
3	050	BRAGASSARGUES	1	-	Salle polyvalente - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
1	053	BRIGNON	1	-	Foyer - 1188, RD 7 - Le Champ de Foire	L'ensemble du territoire communal
3	054	BROUZET-LES-QUISSAC	1	-	Foyer communal - 49, rue des Horts de Bouguet	L'ensemble du territoire communal
3	065	CANAULES-ET-ARGENTIERES	1	-	Foyer socio-éducatif - 68, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
1	068	CARDET	1	-	Foyer communal - 2, avenue du Stade	L'ensemble du territoire communal
3	069	CARNAS	1	-	Mairie - Route de Saint-Bauzille	L'ensemble du territoire communal
1	071	CASSAGNOLES	1	-	Mairie - 13, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
3	087	COLOGNAC	1	-	Bâtiment scolaire - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
3	095	CORCONNE	1	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
3	099	GROS	1	-	Mairie - La Mazadette	L'ensemble du territoire communal
1	100	CRUVIERS-LASCOURS	1	-	Mairie - Place Chapellier	L'ensemble du territoire communal
1	104	DOMESSARGUES	1	-	Mairie - Espace Lucie Aubrac - Chemin des Vignerons	L'ensemble du territoire communal
2	106	DURFORT-ET-ST-MARTIN-DE-S.	1	-	Foyer "L'Oustéou per toutes" - Place de la Liberté	L'ensemble du territoire communal
3	119	FRESSAC	1	-	Mairie - Place Léon Michelin	L'ensemble du territoire communal
3	121	GAILHAN	1	-	Mairie - Salle du Conseil Municipal - Rue de l'Abrivado	L'ensemble du territoire communal
1	146	LEDIGNAN	1	-	Foyer communal - Place Roger Chaballier	L'ensemble du territoire communal
1	147	LEZAN	1	-	Foyer communal - Rue des Remparts	L'ensemble du territoire communal
3	148	LIJOU	1	-	Mairie - 62, Montée de l'Aire	L'ensemble du territoire communal
3	160	LOGRIAN-FLORIAN	1	-	Mairie - Rue Bassa	L'ensemble du territoire communal
1	160	MARUEJOLS-LES-GARDON	1	-	Foyer communal - Espace Culture et Loisirs - 8, rue des Jardins	L'ensemble du territoire communal
105	161	MASSANES	1	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
1	162	MASSILLARGUES-ATTUECH	1	-	Foyer communal - 351, route de Massillargues	L'ensemble du territoire communal
1	163	MAURESSARGUES	1	-	Mairie - Chemin des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
3	172	MONOBLET	2	1	Mairie - 4, impasse du Major - Monoblet	Tous les électeurs de la commune à l'exception de ceux du hameau de Valetalière
2	354	MONTAGNAC	1	-	Auberge - RD 39 - Valetalière	Les électeurs du hameau de Valetalière
2	183	MOULEZAN	1	-	Mairie - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
2	184	MOUSSAC	1	-	Foyer - 1, chemin des Lents	L'ensemble du territoire communal
1	188	NERG	1	-	Foyer socio-éducatif - Allée des Pins	L'ensemble du territoire communal
3	192	ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN	1	-	Salle polyvalente - Rue des 4 vents	L'ensemble du territoire communal
3	208	RUECHREDON	1	-	Mairie - Place de la Mairie - Sérignac	L'ensemble du territoire communal
3	210	QUISSAC	2	1	Mairie - RD 188	L'ensemble du territoire communal
1	234	ST-BENEZET	1	-	Salle des fêtes n° 1 - Avenue du 11 novembre	Cf. Canton de QUISSAC - Annexe 1
3	252	ST-FELIX-DE-PALLIERES	1	-	Salle des fêtes n° 2 - Avenue du 11 novembre	L'ensemble du territoire communal
3	265	ST-JEAN-DE-ORIEULON	1	-	Cantine scolaire - Raz-de-Chaussée - Place du Four -	L'ensemble du territoire communal
1	267	ST-JEAN-DE-SERRES	1	-	Mairie - 138, Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
3	289	ST-NAZAIRE-DES-GARDIES	1	-	Ecole - 2, place des Cévennes	L'ensemble du territoire communal
3	300	ST-THEODORIT	1	-	Mairie - Les Gardies	L'ensemble du territoire communal
3	309	SARDAN	1	-	Foyer communal - Route de Quissac	L'ensemble du territoire communal
3	311	SAUVE	2	1	Mairie - Route de Sommières	L'ensemble du territoire communal
3	314	SAVIGNARGUES	1	-	Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube	Cf. Canton de QUISSAC - Annexe 2
1	330	TORNAC	1	-	Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube	L'ensemble du territoire communal
3	349	VIC-LE-FESQ	1	-	Foyer rural - 1543, route de Saint-Hippolyte du Fort	L'ensemble du territoire communal
		<b>TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON</b>	<b>47</b>			

ANNEXE 16 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE REDESSAN (N° 16)

ARR. REGIS.	N° INSEE	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		NOM	N°		BY CENT.	ADRESSE	
03	013	ARGILLIERS	-	1	-	Mairie - Place de la Madbrie	L'ensemble du territoire communal
06	039	BEZOUCHE	1	2	X	Salle polyvalente - RN 86	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 1
06	057	CABRIERES	-	1	-	Salle polyvalente - RN 86	
03	073	CASTILLON-DU-GARD	1	1	-	Salle des fêtes - Impasse Jean Moulin	L'ensemble du territoire communal
03	085	COLLIAS	1	1	-	Mairie - 11 place du 8 mai 1945	L'ensemble du territoire communal
03	103	DOMAZAN	1	1	-	Foyer socio-culturel A. Clément - 4, avenue du Pont	L'ensemble du territoire communal
03	107	ESTEZARGUES	1	1	-	Foyer communal - Route d'Estézargues	L'ensemble du territoire communal
03	116	FOURNES	1	1	-	Salle polyvalente communale Le Forgeron de la Paix - 5 rue du Barril	L'ensemble du territoire communal
06	145	LEDENON	1	1	-	Mairie - Route de Theziers	L'ensemble du territoire communal
03	166	MEYNIES	2	2	X	Salle du Parc - Place de la Fontaine	L'ensemble du territoire communal
						Salle des fêtes - Place de la Mairie	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à J
						Salle des fêtes - Place de la Mairie	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de K à Z
03	179	MONTFRIN	2	2	X	Salle Badés 1 - Rue Gabriel Péri	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 2
03	207	POUZILHAC	1	1	-	Salle Badés 2 - Rue Gabriel Péri	
						Mairie - 6, rue de l'Hôtel de Ville	L'ensemble du territoire communal
06	211	REDESSAN	3	3	X	Salle polyvalente Numa Gleizes - Avenue de la République	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 3
						Salle polyvalente Numa Gleizes - Avenue de la République	
						Hôtel de ville - Avenue de la République	
03	212	REMOULINS	2	2	X	Ecole maternelle - 1, rue René Cassin	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 4
						Ecole maternelle - 1, rue René Cassin	
03	235	ST-BONNET-DU-GARD	1	1	-	Foyer communal - Maison de la Culture - Place la Fontaine	L'ensemble du territoire communal
06	257	ST-GERVASY	2	2	X	Foyer socio-culturel Henri Gravier - Salle Sud - Avenue de Saint Didier	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à K
						Foyer socio-culturel Henri Gravier - Salle Nord - Avenue de Saint Didier	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de L à Z
03	260	ST-HILAIRE-D'OZILHAN	1	1	-	Foyer socio-culturel - Rue du Presbytère	L'ensemble du territoire communal
03	317	SERNHAC	1	1	-	Salle polyvalente - Square de la Paix	L'ensemble du territoire communal
03	328	THEZIERS	1	1	-	Salle socioculturelle Vulpellières - Places du Marché	L'ensemble du territoire communal
03	340	VALLIGUIERES	1	1	-	Salle de l'école - 1, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
03	346	VERS-PONT-DU-GARD	2	2	X	Maison de la Pierre - Chemin de la Garrigue	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 5
						Maison de la Pierre - Chemin de la Garrigue	
TOTAL DES BUREAUX DE				29			
VOTE DU CANTON							

ANNEXE 17 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE ROQUEMAURE (N° 17)

ARR. CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
	N° INSEE	NOM		N°	BV CENT.	ADRESSE	
03	084	CODOLET	1	-	-	Mairie - Salle du conseil - 29, rue Frédéric Mistral	L'ensemble du territoire communal
03	141	LAUDUN-L'ARDOISE	5	1	X	Mairie - 144, place du 6 Juin 1944	Cf. Canton de ROQUEMAURE - Annexe 1
				2		Salle Edith Piaf - Route d'Orsan	
				3		Salle Félix Devaux - 116, rue Montesquieu	
				4		Annexe - Mairie de l'Ardoise - Place la Résistance	
				5		Salle Le Millé Club - Place Marcel Cerdan	
03	149	LIRAC	1	-	-	Foyer socio-culturel - 51, rue du Sallet	L'ensemble du territoire communal
03	178	MONTFAUCON	1	-	-	Salle polyvalente "Lou Soleil" - 14, rue de la République	
03	221	ROQUEMAURE	4	1	X	Salle des fêtes La Canterello 1 - Route de Nîmes	Cf. Canton de ROQUEMAURE - Annexe 2
				2		Salle des fêtes La Canterello 2 - Route de Nîmes	
				3		Salle des fêtes La Canterello 3 - Route de Nîmes	
				4		Salle des fêtes La Canterello 4 - Route de Nîmes	
03	254	ST-GENIES-DE-COMOLAS	1	-	-	Foyer communal - Place du 8 mai 1945	Cf. Canton de ROQUEMAURE - Annexe 3
				1	X	Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle	
				2		Place du Général Vigan Braquet	
				2		Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle	
				3		Place du Général Vigan Braquet	
03	355	ST-PAUL-LES-FONTS	1	-	-	Mairie - 1 Place Dou Treilles	L'ensemble du territoire communal
03	302	ST-VICTOR-LA-COSTE	2	1	X	Mairie - 7 Place de la Mairie	
				2		Foyer Jean Vilar - 7 Place de la Mairie	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à H Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de I à Z
03	312	SAUVETERRE	2	1	X	Salle des fêtes - Place de la Mairie	
				2		Salle du club du 3ème âge - 155, avenue du Languedoc	Cf. Canton de Roquemaure - Annexe 4
03	326	TAVEL	2	1		Salle des fêtes - Place Président Leroy	
				2	X	Salle des fêtes - Place Président Leroy	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à H Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de I à Z
				2			
		TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	23				





ANNEXE 19 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)

A	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM		N°	BV CENT.	ADRESSE	
05	075	CAVEIRAC		3	1	X	Mairie - Place du Château	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 1
					2		Foyer Georges Dayan - Place Nîmèno II	
					3		Parc d'activités du 3ème millénaire - 130, chemin de Bernis	
05	082	CLARENSAC		3	1	X	Mairie - 5 place de la Marine	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 2
					2		Restaurant scolaire maternelle - route de Nîmes	
					3		Groupe scolaire primaire - Rue Maurîce Allier	
02	128	GENERAC		3	1	X	Ecole maternelle Les Aristoloches - 3, avenue Jean Aurillon	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 3
					2		Club de l'Age d'Or - 6, rue des Marchands	
					3		Chateau - Montée du Château	
02	138	LANGLADE		2	1	X	Salle polyvalente - Route des Pinèdes	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 4
					2		Salle polyvalente - Route des Pinèdes	
					3		Centre socio-culturel 1 - Place Frédéric Mistral	
01	169	MILHAUD		5	1	X	Centre socio-culturel 2 - Place Frédéric Mistral	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 5
					2		Centre socio-culturel 3 - Place Frédéric Mistral	
					3		Centre socio-culturel 3 - Place Frédéric Mistral	
					4		Ecole maternelle - 28, rue des Mûriers	
					5		Ecole maternelle - 28, rue des Mûriers	
01	189	NIMES		1	-		Ecole primaire René Char - 100, rue Louis Landi	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 6
				05	245		Foyer communal - 4, rue du Moulin à Huile - Saint-Côme	
				02	249		Foyer socio-éducatif - rue de la Cadelle	
02	258	ST-GILLES		9	1	X	Ecole maternelle - Place Jean Jaurès	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 7
					2		Maison de quartier - Rue des Tourterelles	
					3		Maison du Tourisme - Place Frédéric Mistral	
					4		Salle Jean Cazelles - Rue Gambetta	
					5		Ecole Les calades - Rue de la Foudre	
					6		Ecole maternelle Le Ventoulet - Avenue de la Résistance	
					7		Ecole Victor Hugo - Avenue du 11 novembre 1918	
					8		Salle polyvalente - Avenue Emile Cazelles	
					9		Groupe scolaire Jean Moulin - 15 rue du Pays d'Oc	
<b>TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON</b>				<b>28</b>				

ANNEXE 20 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON D'UZES (N° 20)

ARRO. CO. SUS.	COMMUNE		N° DE BUREAUX DE VOTE	N°	BV CENT.	IMPLANTATION DU BUREAU DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU BUREAU DE VOTE (consultable en Préfecture)
	N° INSEE	NOM				ADRESSE		
16	001	AIGALIERS	1	-	-	Salle polyvalente André Memier - Route Stéphane Hessel - Le Village	L'ensemble du territoire communal	
16	014	ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC	1	-	-	Mairie - Place Pierre Mendès France	L'ensemble du territoire communal	
14	021	AUBUSSARGUES	1	-	-	Mairie - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
14	030	BARON	1	-	-	Mairie - 1, place Ulysse Dumas	L'ensemble du territoire communal	
14	031	BASTIDE-D'ENGRAS (LA)	1	-	-	Rez-de-chaussée du foyer communal (sous la mairie) - Rue du Château	L'ensemble du territoire communal	
16	041	BLAUZAC	1	-	-	Mairie - Rue de l'Hôtel de Ville	L'ensemble du territoire communal	
14	049	BOURDIC	1	-	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
14	056	BRUGUIERE (LA)	1	-	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
14	061	CALMETTE (LA)	2	1	X	Foyer communal - 1, rue de Valfrons	Cf. Canton d'Uzes - Annexe 1	
16	067	CAPELLE-ET-MASMOLENE (LA)	1	2	-	Salle ACSEM M. Nérot - Chemin de la Croix des Cocons	L'ensemble du territoire communal	
14	086	COLLORGIUES	1	-	-	Nouvelle Mairie - route de La Capelle à Masmolène	L'ensemble du territoire communal	
14	102	DIONS	1	-	-	Foyer communal - 5, place du Château	L'ensemble du territoire communal	
16	110	FLAUX	1	-	-	Foyer communal - 4, place Brot	L'ensemble du territoire communal	
14	111	FOISSAC	1	-	-	Mairie - Salle du rez-de-chaussée - 95, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
14	115	FONTARECHES	1	-	-	Mairie - Avenue de l'Europe	L'ensemble du territoire communal	
14	126	GARRIGUES-STE-EULALIE	1	-	-	Mairie - Impasse de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
16	174	MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS	1	-	-	Centre socio-éducatif - 1, rue des Chênes Verts	L'ensemble du territoire communal	
14	203	POUGNADGRESSE	1	-	-	Foyer communal - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal	
2	228	STE-ANASTASIE	2	1	X	Foyer communal - Rue de l'Ecole	L'ensemble du territoire communal	
14	241	ST-CHAPTES	1	-	-	Foyer communal - Chemin du Rieu - Hameau d'Aubagne	Les électeurs du hameau de Russert	
14	248	ST-DEZERY	1	-	-	Foyer communal - Chemin du Rieu - Hameau d'Aubagne	Les électeurs des hameaux d'Aubagne, de Vix, de Campagnac, de La Béguide, du Pont Saint Nicolas et des mas	
16	262	ST-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU	1	-	-	Foyer Pierre Clavel - Avenue du Champ de Foire	L'ensemble du territoire communal	
14	279	ST-LAURENT-LA-VERNEDE	1	-	-	Mairie - 2, place Marc Hermet	L'ensemble du territoire communal	
16	286	ST-MAXIMIN	1	-	-	Salle des fêtes - Rez-de-chaussée de la mairie - Chemin des Sources	L'ensemble du territoire communal	
16	295	ST-QUENTIN-LA-POTERIE	2	1	X	Foyer communal André Turion - Place du Monument aux Morts	L'ensemble du territoire communal	
16	299	ST-SIFFRET	1	-	-	Salle Jean Racine - Rue des Ecoles	Cf. Canton d'Uzes - Annexe 2	
16	301	ST-VICTOR-DES-OULES	1	-	-	Centre social - Avenue Léon Pinard	L'ensemble du territoire communal	
16	308	SANILHAC-ET-SAGRIES	2	1	X	Centre social - Avenue Léon Pinard	L'ensemble du territoire communal	
16	319	SERVIERES-ET-LABAUME	1	2	-	Foyer communal - Route de Saint-Maximin	L'ensemble du territoire communal	
6	334	UZES	6	1	X	Salle polyvalente - Route du Parc	L'ensemble du territoire communal	
6	337	VALLABRIX	1	2	-	Salle polyvalente - 1 allée des Platanes	Cf. Canton d'Uzes - Annexe 3	
		TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	39			Sagrées - Salle communale - Place de l'Eglise et de l'Ecole	L'ensemble du territoire communal	
						Serviers - Mairie - Salle du conseil municipal - ancienne route d'Alès	L'ensemble du territoire communal	
						Salle polyvalente 1 - Rue de l'Evêché	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres A et B	
						Salle polyvalente 2 - Rue de l'Evêché	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres C, D et E	
						Salle polyvalente 3 - Rue de l'Evêché	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres F, G, H, I, J, K et L	
						Salle polyvalente 4 - Rue de l'Evêché	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres M, N, O, P et Q	
						Salle polyvalente 5 - Rue de l'Evêché	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres R, S, T, U, V, W, X, Y et Z	

ANNEXE 21 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE VAUVERT (N° 21)

ND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)	
		N° INSEE	NOM		N°	ADRESSE		
02		004	AIGUES-VIVES	2	1	X	Salle Jean Bosc - Place du Jeu de Ballon	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 1
					2	X	Salle Jean Bosc - Place du Jeu de Ballon	
		020	AUBORD	2	1	X	Mairie 1 - Hôtel de ville - Place de la Mairie	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 2
					2	X	Mairie 2 - Hôtel de ville - Place de la Mairie	
		033	BEAUVOISIN	4	1	X	Mairie - Grand Rue	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 3
					2		Salle polyvalente - Rue de la Graille	
					3		Salle polyvalente - Rue de la Graille	
					4		Foyer - Avenue de la Félicité - Franquevaux	
		035	BERNIS	2	1	X	Foyer socio-éducatif "Le vieux mûrier" - Place du Jeu de Ballon	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 4
					2	X	Ecole Paul Fort - Avenue de la Vaurage	
083	CODOGNAN	2	1	X	Maison du Peuple - Rue de la Mairie	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 5		
			2		Maison du Peuple - Rue de la Mairie			
185	MUS	1	-	Mairie - 15 place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal			
333	UCHAUD	3	1	X	Mairie - Entrée n° 1 - 144 avenue Robert de Joly	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 6		
			2		Mairie - Entrée n° 2 - 144 avenue Robert de Joly			
			3		Ecole primaire Yves Lotard - rue des Pins			
341	VAUVERT	10	1		Mairie - place de la Libération et du 8 mai 1945	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 7		
			2		Salle Jean Jaurès - rue Victor Hugo			
			3		Ecole Jean Macé - avenue Robert Gourdon			
			4		Salle Mistral - rue Louise Desir			
			5	X	Salle Bistrot - rue Louise Desir			
			6		Ecole André Roujeon - rue des Capitaines			
			7		Bureau municipal de Galliciat - 79, route des Etangs - Galliciat			
			8		Salle Louis Prat - BM Montcalm - Rue du Château de Montcalm			
			9		Ecole Lucette Abauzit 1 - rue Fontonne Guillerme			
			10		Ecole Lucette Abauzit 2 - rue Fontonne Guillerme			
344	VERGEZE	3	1	X	Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 8		
			2		Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo			
			3		Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo			
347	VESTRIC-ET-CANDIAC	1	-	Mairie - 6, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal			
		TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	30					





**ANNEXE 23 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2016243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON (N° 23)**

ARRON. N°	COMMUNE N° INSEE	NOM	N° DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)				
				N°	ADRESSE					
23	011	ANGLES (LES)	7	1	X	Hôtel de ville - rue Jules Ferry	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 1			
				2		Groupe scolaire Louis Pasteur - Avenue du 8 mai				
				3		Groupe scolaire Jules Ferry - Rue Jules Ferry				
				4		Foyer restaurant 3ème âge - Rue Voltaire				
				5		Groupe scolaire Dinetelle - Avenue Charités de Gaulle				
				6		Centre sportif et socio-éducatif - Boulevard des Carrières				
				7		Services techniques municipaux - Rue Boleau				
	209	PUJAUT	3	1	X	Salle polyvalente - Place du Marché		Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 2		
				2		Salle polyvalente - Place du Marché				
				3		Salle polyvalente - Place du Marché				
217	ROCHEFORT-DU-GARD	6	1	X	Salle Jean Galia - Complexe sportif du vieux moulin - Montée du vieux moulin	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres A ou B				
			2		Salle Jean Galia - Complexe sportif du vieux moulin - Montée du vieux moulin		Les électeurs dont les noms commencent par les lettres C ou D			
			3		Salle Jean Galia - Complexe sportif du vieux moulin - Montée du vieux moulin			Les électeurs dont les noms commencent par les lettres E à K		
			4		Salle Jean Galia - Complexe sportif du vieux moulin - Montée du vieux moulin				Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de L à M	
			5		Salle Jean Galia - Complexe sportif du vieux moulin - Montée du vieux moulin					Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de N à R
			6		Salle Jean Galia - Complexe sportif du vieux moulin - Montée du vieux moulin					
1	X	Salle polyvalente - Chemin du Stade	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 3							
2		Salle polyvalente - Chemin du Stade								
315	SAZE	2		1	X	Hôtel de ville - 2 rue de la République (entrée Place Jean Jaurès)	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 3			
				2		Groupe scolaire Montolivet - Rue Montolivet				
351	VILLENEUVE-LES-AVIGNON	8		3		Ecole Noël Lacombe - Rue Camp de Batalis	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 3			
				4		Ecole Bramo-set - Rue Bel Air				
			5		Ecole Thomas David - Allée des Poëles					
			6		Salle Frédéric Mistral - Boulevard Frédéric Mistral					
			7		C.O.S.E.C. - Avenue des Cévennes					
			8		C.O.S.E.C. - Avenue des Cévennes					
			<b>TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON</b>			<b>26</b>				



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la Réglementation  
et des Libertés Publiques

Bureau des Elections,  
de l'Administration Générale  
et du Tourisme

Réf. : DRLP/BEAGT/LP

Affaire suivie par : Laurence PEZET

☎ 04 66 36 41 81

☎ 04 66 36 41 76

Mél : laurence.pezet@gard.gouv.fr

Nîmes, le 31 AOUT 2015

Arrêté n° 2015.243 - 0002

déterminant les emplacements d'affichage électoral dans les  
communes du département du GARD

Le Préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 51, L. 52 et R. 28,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015.243 - 0001 du 31 août 2015 déterminant  
l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du  
département du Gard,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup> : durant la période électorale allant du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 28 février  
2017, dans le département du Gard, les emplacements réservés par l'autorité  
municipale pour l'apposition des affiches électorales de la propagande des candidats,  
binômes de candidats ou listes de candidats sont déterminés ainsi qu'il est indiqué  
dans les tableaux, ci-annexés, établis par canton.

Le nombre total des emplacements réservés à l'affiche électoral dans le  
département du Gard est de : 765.

Article 2 : dans chacun de ces emplacements, une surface égale doit être attribuée à  
chaque candidat, binôme de candidats ou liste de candidats.

Article 7 : - le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,  
- le Sous-Préfet du Vigan,  
- le Sous-Préfet d'Alès,  
- les Maires du département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera  
publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

ANNEXE 1 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON D'AIGUES-MORTES (N° 1)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	003	AIGUES-MORTES	5	1	Hôtel de ville - Place Saint-Louis
				2	Porte Saint-Antoine
				3	Ecole primaire Charles Gros - Avenue Frédéric Mistral
				4	Zac du Besquet - Chemin du Mas d'Avon
				5	Groupe scolaire Henri Severin - Chemin des Boudres
	006	AIMARGUES	4	1	Salle Lucien Dumas - Boulevard Fanfonne Guillerme
				2	Salle Lucien Dumas - Boulevard Fanfonne Guillerme
				3	Salle Jacques Serre - Boulevard Fanfonne Guillerme
				4	Salle Jacques Serre - Boulevard Fanfonne Guillerme
	019	AUBAIS	1	- Avenue Emile Léonard	
	059	CAILAR (LE)	3	1 Maison du Peuplé - Place de la République 2 Boulotrom - Place de Verdun 3 Salle Laperan (facade) - Boulevard Gambetta	
	123	GALLARGUES-LE-MONTUEUX	3	1 Rue du Chemin Neuf 2 Place du Coudoulié 3 Rue Jean Grand	
	133	GRAU-DU-ROI (LE)	13	<i>Rive droite</i>	
1				Avenue de la Pinède - Cimetière (abri bus)	
2				Boulevard Dr Jean Bastide - Cimetière	
3				Avenue du Mail - Les Argonautes	
4				Face à la rue des Oyats	
5				Parking La Plagette - Villa Parry	
<i>Rive gauche</i>					
6				Quai Colbert - Bar Léon	
7				Place de la Libération - Hôtel de Ville	
8				Quai Colbert - Ponton Jean-Pierre Bas (Face à l'ancien Hôtel de Ville)	
9				Avenue de Carnargue - Pharmacie des HLM	
10				Allée Victor Hugo - Palais des Sports	
<i>Port Carnargue</i>					
11	Avenue Jean Lasserre - Carrefour 2000				
12	Avenue Jean Lasserre - Jardin des Sculptures				
13	Route des Marnes - Centre Commercial Le Trident				
276	ST-LAURENT-D'AIGOUZE	5	1	Rue Emile Méoulet	
			2	456, boulevard Gambetta	
			3	Place de la République, contre le mur de l'église	
			4	252, boulevard Alexandra David-Neel	
			5	Route des Saintes-Maries de la Mer - RD 58 - Secteur des Sables	
		NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	34		

ANNEXE 2 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON D'ALES-1 (N° 2)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		N° D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES ELECTORAUX
		N° INSEE	NOM		
1	05	007	ALES (partie 1)	10	1 - Mur de l'école primaire - Chemin des Pratinies
	05				2 - Long du trottoir - Chemin des Sports
	05				3 - Mur école maternelle - Rue des Jardins
	05				4 - Devant le CFA - Avenue Marcel Cachin
	05				5 - Mur de l'école - Place Georges Dupuis
	05				6 - Quai Bilina - niveau rue Orangers et Acacias
	04				7 - Mur de l'école - Rue Ampère
	05				8 - Angle rue Lavoisier et rue Marcel Paul
	05				9 - Mur clôture de l'école - Avenue d'Anduze
	05				10 - Mur école maternelle - Route de la Royale
05	010	ANDUZE	3	1 - Salle Marcel Pagnol - Rue Pélico	
				2 - Salle Ugolin - Plan de Brie -	
				3 - Place Albert Gabrière	
05	027	BAGARD	2	1 - Mairie - 159, route d'Alès	
				2 - Foyer communal - 159, route d'Alès	
05	042	BOISSET-ET-GAUJAC	2	1 - Place Emile Chambon	
				2 - Halle des sports	
05	129	GENERARGUES	1	-	
				214	RIBAUTE-LES-TAVERNES
05	243	ST-CHRISTOL-LES-ALES	15	1 - Foyer communal - Route de Mialet (à proximité de la mairie)	
				1 - Hôtel de ville - 41, rue des Marmousets	
				2 - Ecole maternelle Joliot-Curie - 165, avenue du Château	
				3 - Ecole élémentaire Joliot-Curie - 165, avenue du Château	
				4 - Groupe scolaire Marignac - 1162, ancien chemin de Sommières	
				5 - Centre sportif socio-éducatif - 129, chemin de Cabot	
				6 - Route du Mas Rouge - GMF	
				7 - Route du Mas Rouge - Chemin du Planas	
				8 - Hameau de Cavalas	
				9 - Ecole Marignac	
				10 - Route de Vermeil	
				11 - Ecole Joliot Curie	
				12 - Place Albert Coudeine (parking cimetière)	
				13 - Boujjac	
				14 - Montmoirac	
15 - Route de Valz					
05	270	ST-JEAN-DU-PIN	1	Mairie - 370, avenue Jean Rampon	
			<b>35</b>	<b>NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON</b>	

**ANNEXE 3 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON D'ALES-2 (N° 3)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
1		007	ALES (partie 2)	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Angle Impasse des Oliviers - Avenue F. Joliot-Curie</li> <li>2 - Place Albert Camus</li> <li>3 - Clôture école R. Rolland - Esplanade de Clavières</li> <li>4 - Clôture école R. Rolland - Esplanade de Clavières</li> <li>5 - Long du trottoir - Avenue Dr. Jean Goubert</li> <li>6 - Long du trottoir - Avenue Vincent d'Indy</li> <li>7 - Mur de l'école - Rue de l'Aligoual</li> <li>8 - Pignon Maison du Peuple - Rue Gabriel Roucaute</li> </ul>
2		035	BELVEZET	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mur de la salle polyvalente - Route de Seynes</li> </ul>
1		048	BOUQUET	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie - Le Puech</li> </ul>
1		055	BROUZET-LES-ALES	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie - 1578, route des Fumades</li> </ul>
2		113	FONS-SUR-LUSSAN	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie - Place des Ecoles</li> </ul>
2		151	LUSSAN	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie - Place du Château</li> </ul>
1		173	MONS	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie - 2, place de la Mairie</li> </ul>
1		197	PLANS (LES)	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mur de la Mairie - Lieudit Le Grand Raboufier</li> </ul>
1		275	ST-JUST-ET-VACQUIERES	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie - Place du village</li> </ul>
1	04	284	ST-MARTIN-DE-VALGALGUES	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Espace La Fare Alais - Avenue Marcel Paul</li> <li>2 - Foyer Georges Brassens - Avenue Jacques Duclos</li> <li>3 - Foyer La Calade - Le Soulier</li> <li>4 - Foyer L'Ensolehada - La Vabreille</li> <li>5 - Lot Le Grand Devois (à côté de la pharmacie)</li> <li>6 - Lot Cania Cigalo (sur le trottoir en rentrant à gauche)</li> <li>7 - Rue Jean Vilar (face à la pharmacie des Mines)</li> <li>8 - Chemin communal Druilhes la Vabreille (hameau de Druilhes)</li> <li>9 - Sauvagnac (bordure du CD. 906 au niveau du hameau)</li> <li>10 - La Royale (parking CD. 916)</li> </ul>
1		294	ST-PRIVAT-DES-VIEUX	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Rue des Muriers (début)</li> <li>2 - Vieille route de Salindres (début)</li> <li>3 - Chemin du Viget, Montée des Jasmins</li> <li>4 - Parking Centre de Loisirs - 89, route de Bagnols</li> </ul>
1		305	SALINDRES	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Mairie - Place de l'hôtel de Ville</li> <li>2 - Place du Marché / Place Foch</li> <li>3 - Avenue des Anciens Combattants - Salle paroissiale</li> </ul>
1		318	SERVAS	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie - Le Village</li> </ul>
1		320	SEYNES	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mur du bâtiment de l'école élémentaire - Le Village</li> </ul>
2		338	VALLERARGUES	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie - Rue Principale</li> </ul>
			<b>NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON</b>	<b>36</b>	

ANNEXE 4 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON D'ALES-3 (N° 4)

CANTON NOM	ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
				NOM	NOM		
ALES-3	1	04	007	ALES (partie 3)	12	1	- Mur Hôtel de ville - Place Hôtel de ville
		04				2	- Mur de l'école - Rue Frédéric Mistral
		04				3	- Mur de l'école - Rue Veigalier
		04				4	- Mur école primaire - Rue Claude Debussy
		04				5	- Mur de l'école - Rue Maximin Dhombres
		04				6	- Mur école primaire - Route de Bagnols
		04				7	- Long du trottoir - Avenue Hélène Boucher
		04				8	- Rue Gracohus Babeuf
		04				9	- Long du trottoir - Rue Georges Brassens
		05				10	- Devant l'école maternelle - Grand'rue Jean Moulin
		05				11	- Parking de la salle polyvalente - Rue Jules Cazot
		05				12	- Parking de la salle polyvalente - Rue Jules Cazot
ALES-3	1	04	072	CASTELNAU-VALENCE	1	Foyer communal - Place de la Mairie	
		04	101	DEAUX	1	Place de la Mairie (ou autour de l'ancien château d'eau - angle de la rue Maurice Vire et du chemin de Campagnac)	
		04	109	EUZET	1	Foyer communal - Grand Rue Docteur Perrier	
		04	158	MARTIGNARGUES	1	Mairie - 39, rue de la Mairie	
		04	165	MEJANNES-LES-ALES	1	Mairie - 400, rue des Ecoles	
		04	177	MONTEILS	1	Mairie - 384, traversée du village	
		04	240	ST-CEZAIRE-DE-GAUZIGNAN	1	Place de la Mairie	
		04	250	ST-ETIENNE-DE-L'OLM	1	Mairie - Rue de la Mairie	
		04	259	ST-HILAIRE-DE-BRETHIMAS	3	1 Mur de l'école primaire "Roucaufe" - Chemin du Stade 2 Place des Anciens Combattants 3 Mur du Centre de Loisir - Rue André Schenk	
		04	261	ST-HIPPOLYTE-DE-CATON	1	Mairie - Place du Cdt Espérandieu	
		04	264	ST-JEAN-DE-CEYRARGUES	1	Parking de la salle polyvalente - Route de Sommières	
		04	285	ST-MAURICE-DE-CAZEVEILLE	1	Mairie - 1, place de l'Amourette	
04	348	VEZENOBRES	2	1 Lieu festif Chemin du Stade - 580 chemin du Stade 2 Groupe scolaire Chabrier - 271, chemin des Ecoles			
				NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	28		



ANNEXE 5 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE BAGNOLS-SUR-CEZE (N° 5)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE.	NOM.		
2	03	028	BAGNOLS-SUR-CEZE	15	1 - Rue Fernand Crémieux
					2 - Avenue de l'Europe (Ecole des Estouzilles)
					3 - Avenue Alphonse Daudet (maternelle Citadelle)
					4 - Rue Molière (centre culturel Léo Lagrange)
					5 - Rue Gentil (sous l'Office de Tourisme)
					6 - Avenue Vigan Braquet (stade Saint-Exupéry)
					7 - Avenue du Bordelot (Halle Saint-Exupéry)
					8 - Avenue de la Mayre (Tour F. cabine téléphonique)
					9 - Chemin de Bourdilhan (Halle Jean-Mermoz)
					10 - Avenue de la Mayre (face traverse du Bosquet)
					11 - Rue Louis Thomas
					12 - Place Pierre Bouliot (maison Antouard)
					13 - Place Bourgneuf (nord-ouest)
					14 - Parking du Mont-Coton
					15 - Chemin Lagaraud (Stade de l'Ancyse)
					- Mairie - Le tour de ville
	076		CAVILLARGUES	1	
	081		CHUSCLAN	2	1 Mairie - Place des Marronniers 2 Place de la Violette
	092		CONNAUX	1	- Place de la Mairie
	127		GAUJAC	1	- Rue des Fontaines
	191		ORSAN	2	1 Place du 19 mars 1962 2 Place des Ecoles
	196		PIN (LE)	1	- Place de la Vignasse
	225		SABRAN	3	1 Ancien presbytère - Colombier 2 Ancienne école - Carnes 3 Mairie - Sabran
	251		ST-ETIENNE-DES-SORTS	1	- Cour de la Mairie - 276, Grand Rue
	292		ST-PONS-LA-CALM	1	- Mairie - 3, rue de la Mairie
	331		TRESQUES	1	- Salle des fêtes - Impasse du Stade
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	29	

ANNEXE 6 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE BEAUCAIRE (N° 6)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE. NOM	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	03	012	ARAMON	3	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin</li> <li>2 - Cimetière Sainte Marthe - Chemin du Mas Neuf</li> <li>3 - Rond-Point Yves Comar - Avenue du Général de Gaulle</li> </ol>	
	01	032	BEAUCAIRE	13	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Place Georges Clemenceau</li> <li>2 - Quai Général de Gaulle</li> <li>3 - Rue Nationale</li> <li>4 - Place Raymond VII</li> <li>5 - Place Jean Jaurès</li> <li>6 - Avenue Jules Ferry</li> <li>7 - Place du 8 Mai 1945</li> <li>8 - Avenue de Farcennes</li> <li>9 - Chemin Clapas de Cornut - Nouveau parking école - Garrigues Planès</li> <li>10 - Rue Danton - porte Beauregard</li> <li>11 - Route de Saint-Gilles (milieu) - cimetière</li> <li>12 - Avenue de la Plaine (entrée de la ville au niveau du pont ferroviaire - côté plaine)</li> <li>13 - Route de Nîmes (entrée de la ville - entre le giratoire de la rocade et le giratoire du centre commercial - près de l'arrêt de bus)</li> </ol>	
	01	034	BELLEGARDE	4	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Place Charles de Gaulle</li> <li>2 - Place St Jean</li> <li>3 - Place Batisso Bonnet</li> <li>4 - Ecole Henri Serment, ZAC des Ferrières</li> </ol>	
	03	089	COMPS	1	-	
	01	117	FOURQUES	1	-	
	01	135	JONQUIERES-ST-VINCENT	3	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Centre socio-culturel - Rue St Laurent</li> <li>2 - Place de la Mairie</li> <li>3 - Rue de Nîmes (cave coopérative)</li> </ol>	
	01	336	VALLABREGUES	1	-	
	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				26	



ANNEXE 7 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE CALVISSON (N° 7)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		N° INSEE	N° D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		NOM				
2	02	18	ASPERES	1	-	Mairie - 1 place du Languedoc
2	02	023	AUJARGUES	1	-	Place de l'Eglise
2	02	043	BOISSIERES	1	-	Mairie - 1, place de la Mairie
2	02	062	CALVISSON	4	1	- Rue Liquière - Hameau de Sinsans
					2	- Mairie - 1, rue de la Mairie
					3	- Foyer communal - Place Georges Méjean
					4	- Rue de la Liberté - Hameau de Bizac
3	05	066	CANNES-ET-CLAIRAN	1	-	Salle polyvalente - Route de Sérignac
2	05	088	COMBAS	1	-	Foyer communal - Rue du Moulin à huile
2	02	091	CONGENIES	1	-	Rue du Fort
2	05	098	CRESPIAN	1	-	Ecole maternelle - Chemin Viel
2	05	112	FONS	1	-	Mairie - 1 rue Louis Garmond
2	02	114	FONTANES	1	-	Foyer communal - 9, rue du Foyer
2	05	122	GAJAN	1	-	Mairie - Rue des Ecoles
2	02	136	JUNAS	1	-	Mairie - 1, place de l'Avenir
2	02	144	LEQUES	1	-	Mairie - 233, rue du 26 août 1944
2	04	180	MONTIGNARGUES	1	-	Ecole - 20 chemin des Bessons
2	05	181	MONTMIRAT	1	-	Route Nationale 110
2	05	182	MONTPEZAT	1	-	Rue des Platanes
2	02	186	NAGES-ET-SOLORGUES	1	-	Mairie - Place de la République
2	05	193	PARIGNARGUES	1	-	Mairie - Place Louis Bousquet
2	04	224	ROUVIERE (LA)	1	-	Place de la République
2	05	233	ST-BAUZELY	1	-	Avenue de la Liberté
2	02	244	ST-CLEMENT	1	-	Mairie - Rue des Fontaines
2	04	255	ST-GENIES-DE-MALGOIRES	2	1	1 rue du 19 mars 1962 (Mairie)
					2	Avenue des écoles
2	05	281	ST-MAMERT-DU-GARD	1	-	Cour de l'école - Rue des Ecoles
2	02	306	SALINELLES	1	-	Mairie - Plan de la Croix
2	04	313	SAUZET	1	-	Mairie - 24, rue du Valadas
2	02	321	SOMMIERES	3	1	- Bureau de vote Espace Henri Dunant - Rue Poterie
					2	- Bureaux de vote Salle annexe du gymnase - Avenue Pierre Mendès-France
					3	- Mairie - Quai Gaussergues
2	02	324	SOUVIGNARGUES	1	-	Mairie - 8, route d'Uzès
2	02	352	VILLEVEILLE	2	1	- Foyer communal - Chemin Canta é Ris
					2	- Cave coopérative (avenue de la Calmette)
				35	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	

ANNEXE 8 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE LA GRAND COMBE (N° 8)

CIRCO. LEGIS.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE	NOM	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES	
						D'AFFICHAGE ELECTORAL	D'AFFICHAGE ELECTORAL
1		022	AUJAC		1		Mairie - Le Village
1		044	BONNEVAUX		1		Mairie - Le Village
1		051	BRANOUX-LES-TAILLADES		2		Hôtel de Ville - Branoux Mairie annexe - 4, rue des Taillasses - Les Taillasses
1		077	CENDRAS		3		Mairie - Place Roger Assenat Foyer communal de Mataverrie - 127 chemin du Temple Foyer communal de La Blaquière - 136, rue de l'Usine à chaux
1		079	CHAMBRON (LE)		1		Salle polyvalente - Place du village
1		080	CHAMBORIGAUD		1		Place de la Mairie
1		090	CONCOULES		1		Mairie - Le Village
1		094	CORBES		1		Foyer du Micocoulier - Quartier de l'École
1		130	GENOLHAC		2		- Place des Ayres - Annexe Mairie Pont de Rasiel
1		132	GRAND-COMBE (LA)		7		- Boulevard Jules Caillon (à proximité de l'arrêt des bus) - Rue des Tuilleries (près du pont SNCF) - Rue des Oliviers (début de la rue, rond-point Tschich) - Mur du groupe scolaire - Rue Anatole France - Mur oùburnant le coin du bureau d'état-civil de l'école - Place Joseph Jilide (La Levade) - Mur face à l'ancienne caserne canine Champclauson
1		137	LAMELOUZE		1		Mairie - Place de la Mairie
1		142	LAVAL-PRADEL		2		- Le Mas Dieu : Entrée sud du village - Le Pradet, Place du Jeu de Paume
1		153	MALONS-ET-ELZE		1		Mairie - Le Village
1	06	168	MIALET		1		Foyer Monplaisir - Lieu dit Monplaisir
1		201	PONTELS-ET-BRESIS		1		Mairie - Le Village
1		203	PORTES		2		1 - Salle de réunion - Rue de la Mairie 2 - Annexe Etat-civil - l'Alfenadou
3		236	ST-BONNET-DE-SALENDRINQUE		1		Mairie - La Chapelle
1		239	STE-CECILE-D'ANDORGE		2		Mairie - Le Village
3		246	STE-CROIX-DE-CADERLE		1		Annexe Mairie - 28, montée Gaston Benoit - La Haute Levade
1		269	ST-JEAN-DU-GARD		4		1 - Mairie - Place Fernand Volpelière 2 - Cap de ville 3 - Rue José Cardonnel 4 - Avenue René Boudon
1		291	ST-PAUL-LA-COSTE		2		1 - Mairie - Place du Temple - Le Village 2 - Hameau de Mandolers
1		298	ST-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE		1		Mairie - Le Village
1		307	SALLES-DU-GARDON (LES)		6		1 - Mur du parking - Rue de la Pose 2 - Ex-lavoir de la Favède 3 - Ecole de Habitarrelle 4 - Mur de soutènement - Foyer de l'impôsiata 5 - Rue de la Possibilité 6 - Lavoir Clés Gravebrongue
1		316	SENECHAS		1		Route départementale 918 - Face à la salle polyvalente
1		323	SOUSTELLE		1		Mairie - Le Village
3		329	THOIRAS		1		Mairie - Le Puech
3		335	VABRES		1		Mairie - Le Bayle
1		345	VERNAREDE (LA)		1		Mairie - Rue des Ecoles
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON		50		

ANNEXE 9 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE MARGUERITTES (N° 9)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE		NIB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
			NOM			
2	01	047	BOUILLARGUES	10	1	- Rue des Arènes
					2	- Place de la Madone
					3	- Rue du Pont de la République - Centre de loisirs
					4	- Rue de la Source / Chemin des Manades - Parking du gymnase
					5	- Croisement Route de Garons / Impasse du Levant
					6	- Rond-point Rue de l'Abrivado / Chemin des Aiguillons
					7	- Croisement Rue de la Paix / Rue des Bosquets
					8	- Croisement Route de Nîmes / Rue Beauséjour
					9	- Avenue Jean Moulin - entre la rue Fraiche et la rue Massiac
					10	- Rond-point Avenue Jean Moulin / Rue Joseph d'Arbaud
2	01	060	CAISSARGUES	3	1	Mairie - 16 rue de la Soulelado
					2	Le Mas des Enfants - 38 avenue de la Méditerranée
					3	Foyer Fernand Bedos - 459 rue de la Soulelado
2	01	125	GARONS	3	1	Mairie - Grandrue
					2	Salle polyvalente - Ecole primaire - 6, rue du Levant
					3	Mas de l'Hôpital - Chemin de la Farelle
2	06	155	MANDUEL	6	1	- Place de la Mairie (Eglise - côté Mairie)
					2	- 21 bis, avenue Pierre Mendès France
					3	- 25, rue de Bellegarde
					4	- 343, route de Bouillargues
					5	- Rue de St Gilles (Groupe scolaire François Fournier)
					6	- Complexe sportif - 1719, chemin de Saint Paul
2	06	156	MARGUERITTES	7	1	- Salle Polyvalente - Rue Marcel Bonnatoux
					2	- Groupe scolaire "De Marcieu"
					3	- Rue G. de Chanaillies (Mairie)
					4	- Avenue de la Gare (cimetière)
					5	- Rue A. Lamartine (maternelle Genestet)
					6	- Avenue de la République (C.C.A.S.)
					7	- Rue des Cévennes (collège)
2	06	206	POULX	8	1	- Place de la Salamandre
					2	- Parking de la crèche (Rue de l'avenir)
					3	- Rue de Frontfroide
					4	- Devant les salles des fêtes (Rue de la Renardière)
					5	- Rue des Cerisiers
					6	- Rue des Primevères
					7	- Rue des Pistes
					8	- Rue des Alizés
2	01	356	RODILHAN	2	1	- Avenue Mistral
					2	- Rue du Bosquet
				<b>NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON</b>	<b>39</b>	

ANNEXE 10 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE NIMES-1 (N° 10)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	01	189	10	1	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent
	01			2	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès
	01			3	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède
	01			4	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes
	01			5	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades
	01			6	Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées
	06			7	Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins
	06			8	Ecole maternelle Ranguel - 30 rue Ranguel
	06			9	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mitau
	06			10	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

**ANNEXE 11 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE NIMES-2 (N° 11)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
2	06	189	8	1 Ecole primaire Pierre Sépard - 52 rue Pierre Sépard
	06			2 Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée
	01			3 Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud
	01			4 Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier
	06			5 Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné
	06			6 Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac
	01			7 Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillerme
	06			8 Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

ANNEXE 12 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE NIMES-3 (N° 12)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE.	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	10	1	Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville
	06			2	Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Caator
	06			3	Ecole maternelle Ranguel - 30, rue Ranguel
	01			4	Ecole primaire Marie Soboul - 1, rue des Bénédictins
	01			5	Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu
	06			6	Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot
	01			7	Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis
	06			8	Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie
	01			9	Ecole primaire André Chamson - 45, rue F. Guillerme
	01			10	Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau

**ANNEXE 13 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE NIMES-4 (N° 13)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE, ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
2	06	189	9	1 Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			2 Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo
	06			3 Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul
	06			4 Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landj
	01			5 Groupe scolaire Mas Roman - 194 rue Charles Perrault
	01			6 Ecole primaire Saint Césaire - 26 rue de l'Eglise
	01			7 Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe
	01			8 Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède
	01			9 Collège Jules Verne - 40 rue du Vaillon



ANNEXE 14 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE PONT-SAINT-ESPRIT (N° 14)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE.		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
	04	005	AIGUEZE	1	Mairie - Place du Jeu de Pâume
	04	070	CARSAN	1	Parking de la salle polyvalente - Place du Village - RD 306
	04	096	CORNILLON	1	Mairie - RD 220 - Route de Cornillon - Quartier St-Nabor
	04	124	GARN (LE)	1	Salle polyvalente - Le Village
	04	131	GOUDARGUES	1	Salle capitulaire - Avenue du Lavoir
	04	134	ISSIRAC	1	Entrée village (arrêt de bus)
	04	143	LAVAL-ST-ROMAN	1	Rue des Platanes (arrêt de bus)
	04	175	MONTGLUS	1	La Placette
04	202		PONT-SAINT-ESPRIT	12	1 - Angle Place du Couvent/rue Jemmapes 2 - Musée municipal (place de l'Hôtel de Ville) 3 - Caserne Pépin Bd Gambetta 4 - Ecole maternelle Francoise Dolto 5 - Angle av. G. Doumergue/passage souterrain piétons 6 - Angle Bd Carnot/Bd Allègre/Av. Jean Moulin 7 - Angle Av. Vigan Braquet/Av. Général de Gaulle 8 - Angle allée des Roses/RN. 86 (gendarmerie) 9 - Angle rue Albert Carnus/passage souterrain SNCF 10 - Mairie Avenue Kennedy 11 - Angle Avenue Kennedy/chemin de Crussol (rte d'Ardèche) 12 - Angle chemin de Gaujac/rue du 8 Mai 1945
	03	222	ROQUE-SUR-CEZE (LA)	1	Place de la Mairie
	04	226	ST-ALEXANDRE	2	1 Place de la Mairie 2 Salle polyvalente - Chemin Mas Couzit - D 311
	04	230	ST-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	1	Place du Foyer communal - devant le Foyer communal -
	04	232	ST-ANDRE-D'OLERARGUES	1	Place du Lavoir communal - Avenue des Lavandières
	04	242	ST-CHRISTOL-DE-RODIERES	1	Salle polyvalente - 70, route départementale - Le Village
	03	256	ST-GERVAIS	1	Route de Barjac - Entrée Est du village
	04	273	ST-JULIEN-DE-PEYROLAS	1	Grand'rue (en face de la mairie)
	04	277	ST-LAURENT-DE-CARNOLS	1	Place de l'Amitié
	04	282	ST-MARCEL-DE-CAREIRET	1	Place de la Croix de Mégières
	03	287	ST-MICHEL-D'EUZET	1	Route François Mitterrand (à proximité de l'abribus)
	03	288	ST-NAZAIRE	2	1 Complexe socio-éducatif "La Biourne" - Rue de la Biourne 2 Mairie - 793, route nationale
	04	290	ST-PAULET-DE-CAISSON	1	Mairie - 15 promenade Saint-Paul
	04	304	SALAZAC	1	Lavoir public - Place de la Fontaine
	03	342	VENEJAN	1	Mairie - 85, Grand Rue
	04	343	VERFEUIL	1	Mairie - Place Jean Marcel
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				37	

ANNEXE 15 A L'ARRETE PREFETORAL N° 2016243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE QUISSAC (N° 15)

CANTON		ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
N°	NOM			N° INSEE	NOM		
15	QUISSAC	1	05	002	AIGREMONT	1	- Mairie - 3 rue de l'Ecole
		1	05	046	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	1	- Mairie - 1 rue des Orangers
		3	05	050	BRAGASSARGUES	1	- Rue de la Mairie
		1	04	053	BRIGNON	1	- Foyer - 1168, RD 7 - Le Champ de Foire
		3	05	054	BROUZET-LES-QUISSAC	1	- Foyer communal - 49, rue des Horts de Bourquet
		3	05	065	CANAULES-ET-ARGENTIERES	1	- Foyer socio-éducatif - 68, place de la Mairie
		1	05	068	CARDET	2	1 - Foyer communal - 2, avenue du Stade 2 - Place de la Mairie
		3	05	069	CARNAS	1	- Mairie - Route de Saint-Bauzille
		1	05	071	CASSAGNOLES	1	- Mairie - 13, rue de la Mairie
		3	05	087	COLOGNAC	1	- Bâtiment scolaire - Place de la Mairie
		3	05	095	CORCONNE	1	- Mairie - Place de la Mairie
		3	05	099	CROS	1	- Mairie - La Mezadette
		1	04	100	CRUVIERS-LASCOURS	1	- Mairie - Place Chapellier
		1	05	104	DOMESSARGUES	1	- Mairie - Espace Lucie Aubrac - Chemin des Vignerons
		3	05	106	DURFORT-ET-ST-MARTIN-DE-S.	1	- Mairie - Chemin Neuf
		3	05	119	FRESSAC	1	- Mairie - Place Léon Michelin
		3	05	121	GAILHAN	1	- Mairie - Rue de l'Abrivado
		1	05	146	LEDIGNAN	1	- Place Roger Cheballier
		1	05	147	LEZAN	4	1 - Rue des Muralles 2 - Les Bourgadas 3 - Rue de la Transhumance 4 - Rue des Remparts
		3	05	148	LIouc	1	- Montée de l'Aire
		3	05	150	LOGRIAN-FLORIAN	1	- Mairie - Rue Basse
		1	05	160	MARUEJOLS-LES-GARDON	1	- Foyer communal - Espace Culture et Loisirs - 8, rue des Gardons
		1	05	161	MASSANES	1	- Place de la Mairie
		1	05	162	MASSILARGUES-ATTUECH	1	- 351 route de Massilargues - Façade de la cantine scolaire
		1	05	163	MAURESSARGUES	1	- Mairie - Chemin des Ecoliers
		3	05	172	MONOBLÉ	2	1 - Mairie - 4, impasse du Major - Monoblef 2 - Auberge - RD 39 - Valesstallère
		2	05	354	MONTAGNAC	1	- Mairie - Rue de la Mairie
		2	05	183	MOULEZAN	1	- 1 Chemin des Lens
		2	04	184	MOUSSAC	1	- Allée des Pins
		1	04	188	NERS	1	- Salle polyvalente - Rue des 4 vents
		3	05	192	ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN	1	- Mairie - Place de la Mairie - Sérignac
		3	05	208	PUECHREDON	1	- Mairie - RD 188
		3	05	210	QUISSAC	10	1 - Centre socio-culturel - Avenue du 11 Novembre 2 - Centre médico-social - 4, rue du Chemin Neuf 3 - Pont Vieux côté rue du Pont 4 - Passage à niveau - Côté Hôtel des Voyageurs 5 - Place des Arènes 6 - Parking du Champ de verre 7 - Stade de la Gladière (Rte de Sommières) 8 - Rte de Montpellier 9 - Rte de Sauve 10 - Place du 8 Mai
		1	05	234	ST-BENEZET	1	- Cantine scolaire Place du Four
3	05	252	ST-FELIX-DE-PALLIERES	1	- Mairie - Le Village		
3	05	265	ST-JEAN-DE-ORIEULON	1	- Mairie - 136, rue des Ecoliers		
1	05	267	ST-JEAN-DE-SERRES	1	- Place des Platanes		
3	05	289	ST-NAZAIRE-DES-GARDIES	1	- Mairie - Lieudit Les Gardies		
3	05	300	ST-THEODORIT	1	- Foyer communal - Route de Quissac		
3	05	309	SARDAN	1	- Mairie - Route de Sommières		
3	05	311	SAUVE	4	1 - Espace culturel - 71er, avenue Rhin et Danube 2 - Rue Mazan (mur école catholique Jean-Paul II) 3 - Rue des Bourgadas (escaliers de Cavalier) 4 - Rue des Boisseliers (devant les casernes)		
3	05	314	SAVIGNARGUES	1	- Foyer communal - Route d'Aigremont		
1	05	330	TORNAC	1	- Place de la Mairie		
3	05	349	VIC-LE-FESQ	1	- Mairie - Grand rue		
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON						61	

ANNEXE 16 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE REDESSAN (N° 16)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
	03	013	ARGILLIERS	1	- Mairie - Place de la Madone
	06	039	BEZOUCHE	1	- R.N. 86 (le long du mur de la salle polyvalente)
	06	057	CABRIERES	2	1 - Place de la Mairie 2 - Route de Nîmes
	03	073	CASTILLON-DU-GARD	1	- Château d'eau - Place du Château d'eau
	03	085	COLLIAS	1	- Foyer socio-culturel A. Clément - 4, avenue du Pont
	03	103	DOMAZAN	1	- Foyer communal - Route d'Estézargues
	03	107	ESTEZARGUES	1	- Salle polyvalente communale Le Forgeron de la Paix - 5 rue du Barri
	03	116	FOURNES	1	- Mairie - Route de Théziers
	06	145	LEDENON	2	1 - Place de la Fontaine 2 - Quartier des Mugues
	3	166	MEYNES	1	- Place Sabonadier
	03	179	MONTFRIN	4	1 - Ecole primaire (avenue du Dr Félix Clément) 2 - Place de la Liberté 3 - Espace Madeline Béjart (avenue du Dr Félix Clément) 4 - Intersection du Cours Jules Ferry et du Cours Emile Anthelme
	03	207	POUZILHAC	1	- Parking de la Mairie
	06	211	REDESSAN	5	1 - Salle des Fêtes Numa Clezyes - Avenue de la République 2 - Quartier du Groupe Scolaire - Avenue de Provence 3 - Quartier Clos du Mas - Chemin du Mas de l'Avocat 4 - Quartier du Stade - Chemin du Stade 5 - Quartier Route de Meynes - Parc du château d'eau
	03	212	REMOULINS	3	1 - Avenue du Pont du Gard 2 - Mairie (avenue Geoffroy Perret) 3 - Lotissement de l'Arède
	03	235	ST-BONNET-DU-GARD	1	- Place la Fontaine - en face de la Mairie
	06	257	ST-GERVASY	2	1 - Mairie - Place de la Victoire 2 - Foyer socio-culturel - Avenue de Saint Didier
	03	260	ST-HILAIRE-D'OZILHAN	1	- Place Tony Convertini
	03	317	SERNHAC	1	- Salle polyvalente - Square de la Paix
	03	328	THEZIERES	1	- Place du Marché
	03	340	VALLIGUIERES	1	- Salle de l'école - 3, rue de la Mairie
	03	346	VERS-PONT-DU-GARD	2	1 - Mairie - Rue du Grand Bourg 2 - Maison de la Pierre - Chemin de la Garrigue
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	34	

ANNEXE 17 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE ROQUEMAURE (N° 17)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
		084	CODOLET	1	- Rue Frédéric Mistral (parking en face de la mairie)
		141	LAUDUN-L'ARDOISE	5	1 Mairie - 144, place du 6 juin 1944 2 Salle Edith Piaf - Route d'Orsan 3 Salle Félix Devaux - 116, rue Mortesquieu 4 Annexe - Mairie de l'Ardoise - Place la Résistance 5 Salle Le Millie Club - Place Marcel Cerdan
		149	LIRAC	1	- Foyer socio-culturel - 51, rue du Sallet
		178	MONTFAUCON	1	- 14, rue de la République
2	03	221	ROQUEMAURE	8	1 - Salle des fêtes "La Cantarelle" - Route de Nîmes 2 - Cours Bridaine 3 - Rue Carnot - entrée Club 3ème âge et Pompiers 4 - Route d'Avignon 5 - Rue Jean Meulin 6 - Rue du 19 Mars 1962 7 - Route de Nîmes 8 - Rue d'Annibal (parking du cimetière)
		254	ST-GENIES-DE-COMOLAS	1	- Route de Saint-Laurent des Arbres (le long du trottoir du stade)
		278	ST-LAURENT-DES-ARBRES	3	1 - Place du Général Vigan Braquet 2 - Rue Eugène Cabrol - Jardin 2000 3 - Square Marcel Chevalier
		355	ST-PAUL-LES-FONTS	1	- Mairie - 1 Place Dou Treillas
		302	ST-VICTOR-LA-COSTE	1	- Place de la Mairie
		312	SAUVETERRE	2	1 Place de la Mairie 2 Hameau de Four
		326	TAVEL	1	1 Place du Président Leroy
				<b>NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON</b>	<b>25</b>

ANNEXE 18 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2016243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE ROUSSON (N° 18)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
		N° INSEE	NOM			
1	04	008	ALLEGRE-LES-FUMADES	1	- Maison de l'Eau - Avenue des Thermes	
	04	029	BARJAC	1	- Place du 8 mai 1945	
	05	037	BESSEGES	3	1 - Place Général de Gaulle 2 - Place de la Révolution 3 - Annexe Mairie de Foussignargues -	
	05	045	BORDEZAC	2	1 - Mairie - 2 - Côte de Long	
	04	097	COURRY	1	- Mairie - Le Village	
	05	120	GAGNIERES	3	1 - Mairie - Rue de la Mairie 2 - Rue de l'Eglise 3 - Stade - Avenue des Plaines	
	04	152	MAGES (LES)	5	1 - Place Gilbert Blanc 2 - Route la Paroisse (à côté du parking du cimetière) 3 - Meilhan - Route de Meilhan 4 - Place des Frères Nouvel (chef-lieu) 5 - Les Esclops et Figaret (Avenue du Moulin - face Camping Car)	
	04	159	MARTINET (LE)	1	- Camping municipal - Le Martinet Nord	
	04	164	MEJANNES-LE-CLAP	1	- Mairie - Rue du Champ de Mars	
	04	167	MEYRANNES	2	1 - Anciennes écoles de MEYRANNES 2 - Ecoles de CLET (murs)	
	04	171	MOLIERES-SUR-CEZE	3	1 - Mairie - 1 rue de la Cèze - Molieras/Cèze 2 - Hameau des Brousses - RD 130 - près de l'ancienne école des Brousses 3 - Aire de stationnement - Tri sélectif - Croisement RD 130 / Rue du Mas Domergue	
	04	187	NAVACELLES	1	- Mairie - Le Village	
	05	194	PEYREMALE	1	- Le Cleux	
	04	204	POTELIERES	1	- Mairie - Place de la Mairie	
	04	215	RIVIERES	1	- Place de la Mairie	
	05	216	ROBIAC-ROCHESSADOULE	2	1 - Place de la Mairie 2 - Place du 19 mars 1952	
	04	218	ROCHEGUDE	1	- Mairie - Le Village	
	04	223	ROUSSON	3	1 - Ancienne Mairie 2 - Anciennes écoles de Pont d'Avène - Route de Saint-Ambroix 3 - Place Jean Jaurès	
	04	227	ST-AMBROIX	6	1 - Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide 2 - Place de l'Eglise 3 - Faubourg du Paradis - Chemin Desorriere - Impasse du Paradis 4 - Chemin de Jumas 5 - Route d'Uzès - Traversé du Moulinet 6 - Rue de la République - Panneau en bois	
	04	237	ST-BRES	1	- Mairie - 254, chemin de la Filature	
	04	247	ST-DENIS	1	- Place de la Mairie	
	04	253	ST-FLORENT-SUR-AUZONNET	1	- Salle Jean Macé - Rue des Anciennes Ecoles	
	04	266	ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN	1	- Foyer Les Annelis	
	04	268	ST-JEAN-DE-VALERISCLE	1	- Ecole primaire - à l'entrée - 3, rue des Ecoles	
	04	271	ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS	1	- Mairie - 17, route des Mages	
	04	274	ST-JULIEN-LES-ROSIERS	4	1 - Foyer des jeunes - Montée du Tilleul 2 - Arbousse - chemin d'Arbousse 3 - Mairie - 500, avenue des Mimosas 4 - Ecole maternelle - 376, avenue des Mimosas	
	04	293	ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS	1	- Mairie - Place de la Paix	
	04	303	ST-VICTOR-DE-MALCAP	1	- Place F. Mitterrand	
	04	327	THARAUX	1	- Mairie - Le Village	
	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				52	



ANNEXE 19 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
	05	075	CAVEIRAC	3	1 Mairie - Place du Château 2 Foyer Georges Dayan - Place Nîmèno II 3 Parc d'activités du 3ème millénaire - 130, chemin de Bernis
	05	082	CLARENSAC	3	1 Mairie - 5 place de la Mairie 2 Restaurant scolaire maternelle - Route de Nîmes 3 Groupe scolaire primaire - Rue Maurice Allier
	02	128	GENERAC	3	1 Parking de l'école maternelle Les Aristoches - 3, avenue Jean Aurillon 2 Rue des Marchands - Parking Place Cambon 3 Montée du Château - Face au Château
	02	138	LANGLADE	1	- Salle polyvalente - Route des Pinèdes
	01	169	MILHAUD	8	1 - Place Frédéric Mistral 2 - Place des Arènes 3 - Place Alexandre Dumas 4 - Route de Montpellier (devant la crèche municipale) 5 - Rue des Môtiers (Ecole maternelle) 6 - Route de Nîmes (angle rue de la Garrigue) 7 - Rue des Troènes 8 - Impasse de l'Autouroute
	01	189	NIMES	1	Ecole maternelle René Char - 100, rue Louis Landi
	05	245	ST-COME-ET-MARUEJOLS	1	Mairie - 1, place de la Mairie - Saint-Côme
	02	249	ST-DIONISY	1	Avenue de la Gare
	02	258	ST-GILLES	13	1 Ecole maternelle - Place Jean Jaurès 2 Maison de quartier - Rue des Tourterelles 3 Maison du Tourisme - Place Frédéric Mistral 4 Salle Jean Cazeilles - Rue Gambetta 5 Ecole Les calades - Rue de la Foudre 6 Ecole maternelle Le Ventoulet - Avenue de la Résistance 7 Ecole Victor Hugo - Avenue du 11 novembre 1918 8 Salle polyvalente - Avenue Emile Cazeilles 9 Groupe scolaire Jean Moulin - 15, rue du Pays d'Oc 10 Route de Nîmes (à proximité du cabinet de radiologie) 11 Avenue des Costières (à proximité du magasin Intermarché) 12 2, avenue François Griffueille (devant l'ancien restaurant Asia Gourmet) 13 Entrée lot. le Vallon
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	34	

ANNEXE 20 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON D'UZES (N° 20)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NBI. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
	06	001	AIGALIERS	1	Route Stéphane Hessel - Le Village
	06	014	ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC	1	Le Porphé
	04	021	AUBUSSARGUES	1	Rue des écoles
	04	030	BARON	1	Place Ullyse Dumas
	04	031	BASTIDE-D'ENGRAS (LA)	1	Mur du bâtiment communal situé sur la Grand'Rue, face à la mairie
	06	041	BLAUZAC	1	Mairie - Rue de l'Hôtel de Ville
	04	049	BOURDIC	1	Mairie - Place de la Mairie
	04	056	BRUGUIERE (LA)	1	Place de la Mairie - Le Plan
	04	061	CALMETTE (LA)	2	1 rue de Valbons 2 Chemin de la Croix des Cocons
	06	067	CAPELLE-ET-MASMOLENE (LA)	1	Nouvelle Mairie - route de La Capelle à Masmolène
	04	086	COLLORGUES	1	Foyer communal - 5. place du Château
	04	102	DIONS	2	1 Rue du Gardon 2 Rue du Puits Neuf (face à l'école)
	06	110	FLAUX	1	Mairie - 95, rue de la Mairie
	04	111	FOISSAC	1	Mairie - Avenue de l'Europe
	04	115	FONTARECHES	1	Mairie - Impasse de la Mairie
	04	126	GARRIGUES-STE-EULALIE	1	Centre socio-éducatif - 1. rue des Chênes Verts
	06	174	MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS	1	Foyer communal - côté Rue Principale
	04	205	POUGNADRESSE	1	Mairie - Place de la Mairie
	04	228	STE-ANASTASIE	1	Parking du foyer communal "Espace Paul Maubon" - 208 chemin du Rieu - Hameau d'Aubarne
	04	241	ST-CHAPTES	1	Foyer Pierre Clavel - Avenue du Champ de Foire
	04	248	ST-DEZERY	1	Mairie - 2, place Marc Hermet
	06	262	ST-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU	1	Chemin des Sources
	04	279	ST-LAURENT-LA-VERNEDE	1	Foyer communal André Turion - Place du Monument aux Morts
	06	286	ST-MAXIMIN	1	Place de l'Eglise
	06	295	ST-QUENTIN-LA-POTERIE	2	1 Centre social - Avenue Léon Pintard 2 Place du Marché
	06	299	ST-SIFFRET	1	Ancienne école - Route de Saint-Maximin
	06	301	ST-VICTOR-DES-OUILES	1	Parking de la Mairie
	06	308	SANILHAC-ET-SAGRIES	2	1 Sanilhac - Foyer - 1 allée des Platanes 2 Sagries - Salle communale - Place de l'Eglise et de l'École
	06	319	SERVIERS-ET-LABAUME	1	Ancienne route d'Alès - Serviers
	06	334	UZES	2	1 Hôtel de ville - 1 place du Duché 2 Ancien Evêché - Rue de l'Evêché
	06	337	VALLABRIX	1	1, place de l'Hôtel de Ville
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	36	



ANNEXE 21 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE VAUVERT (N° 21)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	02	004	AIGUES-VIVES	1	Place du Jeu de ballon
		020	AUBORD	1	Hôtel de ville - Place de la Mairie
		033	BEAUVOISIN	3	1 Mairie - Grand Rue 2 Salle polyvalente - Rue de la Graille 3 Foyer - Avenue de la Félicité - Franquevaux
		036	BERNIS	2	1 - Place du Jeu de Ballon 2 - Groupe scolaire Paul Fort - Avenue de la Vauvage
		083	CODOGNAN	5	1 - Rue de la Mairie 2 - Place de la Bascule 3 - Rue des Mourgues 4 - Rue de la Verrerie 5 - Rue de la Camargue
		185	MUS	1	Mairie - 15, place de la Mairie
		333	UCHAUD	3	1 Mairie - 144 avenue Robert de Joly 2 Maison des Associations - 42 avenue Robert de Joly 3 Ecole primaire - Rue des Pins
		341	VAUVERT	9	1 Mairie - place de la Libération et du 8 mai 1945 2 Salle Jean Jaurès - rue Victor Hugo 3 Ecole Jean Macé - avenue Robert Gourdon 4 Salle Mistral - rue Louise Dàsir 5 Salle Bizet - rue Louise Dàsir 6 Ecole André Roujeon - rue des Capitaines 7 Bureau municipal de Gaillicien - 79 route des Etangs - Gaillicien 8 Salle Louis Prat - BM Montcalm - Rue du Château de Montcalm 9 Ecole Lucette Abauzit 1 et 2 - rue Fanfonne Guillerme
		344	VERGEZE	11	1 - Place de la République 2 - Centre socio culturel - rue Marcel Pagnol 3 - Rue des Mourguettes (entre la rue des Estivenques et la rue Pasteur - en face de la place Lucien Montail) 4 - HLM le Vauvatois (rue du Mas Lictard / Avenue de Camargue) 5 - Allée des romarins (à côté de l'abri bus) 6 - Avenue Emile Jarnais (entre le n° 403 et le n° 437) 7 - Avenue des Vendanges (intersection avec la rue Jean Monnet sur le chemin piétonnier) 8 - Chemin de Boissières (Gymnase 2) 9 - Allée des Pins de Jaumes (avant le stop)
		347	VESTRIC-ET-CANDIAC	1	10 - Jardin public - Avenue du Levant (intersection Avenue du Levant et Chemin des Cabarnes) 11 - Vergèze Espace - rue Victor Hugo
					VESTRIC-ET-CANDIAC
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	37	

ANNEXE 22 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DU VIGAN (N° 22)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
3	05	009	ALZON	1	- Mairie - Place de la Mairie
		015	ARPHY	1	- Mairie - La Malte
		016	ARRE	1	- Mairie - Place de la Mairie
		017	ARRIGAS	1	- Place de l'Eglise
		024	AULAS	1	- Place de l'Arrette
		025	AUMESSAS	1	- Mairie - Les Charmilles
		026	AVEZE	1	- Place de la mairie
		038	BEZ-ET-ESPARON	1	- Mairie - Place du village
		040	BLANDAS	1	- Ancienne salle de classe - Mairie - Le Village
		052	BREAU-ET-SALAGOSSE	2	1 Bréau - Salle polyvalente dite "Salle de l'Enclos" 2 Serres - Ancienne école
		058	CADIERE-ET-CAMBO (LA)	1	- Mairie - Le Village
		064	CAMPESTRE-ET-LUC	1	- Mairie - Le Village
		074	CAUSSE-BEGON	1	- Mairie - Le Village
		093	CONQUEYRAC	1	- Mairie - Route du Vigan
		105	DOURBIES	1	- Mairie - Rue de la Mairie
		108	ESTRECHURE (L')	1	- Mairie - Le Village
		139	LANUEJOLS	1	- Foyer rural - Place de la Fontaine
		140	LASALLE	1	- Place Robert Francisque
		154	MANDAGOUT	1	- Mairie - Le Village
		157	MARS	1	- Le Piô
		170	MOLIERES-CAVAILLAC	2	1 Place de la Mairie 2 Mairie de Cavailiac
		176	MONTDARDIER	1	- Mairie - Le Village
		190	NOTRE-DAME-DE-LA-ROUVIERE	1	- Salle du 3ème Age - Grand Rue
		195	PEYROLLES	1	- Mairie - Arbous
		198	PLANTIERS (LES)	1	- Bâtiment communal - Rue des Jardins
		199	POMMIERS	1	- Mairie - Le Village
		200	POMPIGNAN	1	- Mairie - 4, place de la Mairie
		213	REVENS	1	- Mairie - 1, rue du Causse Noir
		219	ROGUES	1	- Mairie - Le Village
		220	ROQUEDUR	1	- Mairie - Place de la Mairie
		229	ST-ANDRE-DE-MAJENCOULES	1	- Entrée du village
		231	ST-ANDRE-DE-VALBORGNE	1	- Les Quais - Rue Neuve
		238	ST-BRESSON	1	- Mairie - Le Village
		263	ST-HIPPOLYTE-DU-FORT	5	1 - Gymnase - Boulevard du Pradet 2 - Salle des Fêtes - Place du 8 mai 1945 3 - Place du Poids Public 4 - Faubourg de Croix Haute 5 - Avenue de la Gare
		272	ST-JULIEN-DE-LA-NEF	1	- Mairie - Le Village
		280	ST-LAURENT-LE-MINIER	1	- Salle Roger Delenne - Place Louis Serre
		283	ST-MARTIAL	1	- Mairie - Le Village
		296	ST-ROMAN-DE-CODIERES	1	- Mairie - Le Village
		297	ST-SAUVEUR-CAMPRIEU	1	- Place de l'Eglise
		310	SAUMANE	1	- Mairie - Le Village
322	SOUDEORGUES	1	- Mairie - Le Portal		
325	SUMENE	3	1 Mairie - Le Plan - 2 Pont d'Hérault 3 Ancienne mairie -		
332	TREVES	1	- Mairie - Le Village		
339	VALLERAUGUE	4	1 Place F. Cavallier-Bénézet - Valleraugue 2 Maison du Carrefour - L'Espérou 3 Ancienne école - Ardailers 4 Ancienne école - Taleyrac		
350	VIGAN (LE)	5	1 - Boulevard des Cévennes - Carrefour Avenue du Mont Aigoual 2 - Avenue de la Grave - Carrefour Route de l'Elze 3 - Avenue Jeanne d'Arc (en face de la salle des fêtes) 4 - Place des Quatrefoies de la Roquette 5 - Quartier d'Arennes - Face au foyer d'Aibouy		
353	VISSEC	1	- Mairie - Le Village		
		NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON		61	

ANNEXE 23 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON (N° 23)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	03	011	ANGLES (LES)	12	1 - Hôtel de ville - rue Jules Ferry
					2 - Groupe scolaire Louis Pasteur - avenue du 8 mai
					3 - Groupe scolaire Jules Ferry - rue Jules Ferry
					4 - Foyer-restaurant 3ème âge - rue Voltaire
					5 - Groupe scolaire "Dinarelle" - avenue Charles de Gaulle
					6 - Place de la Laugière - Boulevard Jean Rey
					7 - Boulevard du Midi
					8 - Rue Racine
					9 - Services techniques municipaux - Rue Boileau
					10 - Centre sportif et socio-éducatif - Boulevard des Carrières
					11 - Rue d'Aramon
					12 - Boulevard du Grand Terme
		209	PUJAUT	5	1 - Mairie - place de l'Eglise
					2 - Place du Marché
3 - Route de l'Aviation (Mazars)					
4 - Route d'Avignon (Cypres Boulaire)					
5 - Chemin du Pradas					
217	ROCHFORD-DU-GARD	7	1 - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin		
			2 - Avenue de Signargues - Rond-point de Valliguières		
			3 - Place de la République		
			4 - Carrefour de la Croix de Saze - Sous la Roque		
			5 - Chemin du Planas - Abrisbus chemin d'Airmargues		
			6 - Traversée du Beaulieu - Parking face à la résidence du Beaulieu		
			7 - Avenue du Général de Gaulle - Intersection Impasse du Relais de Poste		
315	SAZE	1	- Salle polyvalente - Chemin du Stade		
351	VILLENEUVE-LES-AVIGNON	14	1 - Allée des Poètes (rond-point du Félibrige proche de l'école Thomas David)		
			2 - Avenue des Cévennes (C.O.S.E.C. 7 et 8)		
			3 - Rue Bel Air (école maternelle Noël Lacombe)		
			4 - Rue Camp de Bataille (école maternelle Noël Lacombe)		
			5 - Place Jean Jaurès (côté Mairie/service technique)		
			6 - Boulevard Frédéric Mistral (salle Frédéric Mistral)		
			7 - Rue Montolivet (groupe scolaire Montolivet)		
			8 - Chemin des Rocailles (face rue Clémenceau)		
			9 - Boulevard Edmond Ducros (carrefour boulevard Pasteur)		
			10 - Chemin des Oliviers - Ancien poste du garde barrière		
			11 - Avenue Charles de Gaulle (place Charles David)		
			12 - Avenue Gabriel Péri (carrefour rue Montée de la Tour Philippe le Bel)		
			13 - Avenue Général Lederc		
			14 - Chemin du Lozet (lot. La Souste)		
		NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	39		

ARS-LR N°2015-1916

DECISION TARIFAIRE N° 954 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE  
SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE  
EHPAD RIVIERE MARZE - 300783529

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2014-1554 du 22/12/2014 de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 publiée au Journal Officiel du 24/12/2014 ;
- VU l'arrêté ministériel du 30/04/2015 publié au Journal Officiel du 10/05/2015 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2015 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 11/05/2015 publiée au Journal Officiel du 19/05/2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU l'arrêté du 21 mai 2015 portant nomination de ,par intérim, Mme MARCHAND en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial du GARD en date du 27/05/2015 ;
- VU l'arrêté en date du 18/10/1922 autorisant la création d'un EHPAD dénommé EHPAD RIVIERE MARZE (300783529) sis 0, LD LES ARNAVES, 30190, SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES et géré par l'entité dénommée CH UZES (300780087) ;
- VU la convention tripartite prenant effet le 01/01/2010

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD RIVIERE MARZE (300783529) pour l'exercice 2015 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 27/07/2015, par la délégation territoriale du GARD ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 27/07/2015.

DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2015, s'élève à 1 094 519.69€ et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	1 072 247.63
UHR	0.00
PASA	0.00
Hébergement temporaire	22 272.06
Accueil de jour	0.00

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 91 209.97 € ;

Soit les tarifs journaliers de soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	53.31
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	45.17
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	37.65
Tarif journalier HT	
Tarif journalier AJ	

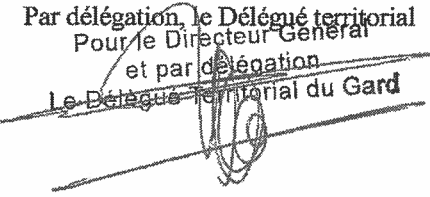
- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture GARD.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « CH UZES » (300780087) et à la structure dénommée EHPAD RIVIERE MARZE (300783529).

FAIT A NIMES

, LE

28 AOUT 2015

~~Par délégation, le Délégué territorial  
Pour le Directeur Général  
et par délégation  
Le Délégué territorial du Gard~~

  
Claude ROLS

ARS-LR N°2015-1914

DECISION TARIFAIRE N° 944 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE  
SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE  
EHPAD LES JARDINS DE L'ESCALETTE - 300012697

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2014-1554 du 22/12/2014 de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 publiée au Journal Officiel du 24/12/2014 ;
- VU l'arrêté ministériel du 30/04/2015 publié au Journal Officiel du 10/05/2015 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2015 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 11/05/2015 publiée au Journal Officiel du 19/05/2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU l'arrêté du 21 mai 2015 portant nomination de ,par intérim, Mme MARCHAND en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial du GARD en date du 27/05/2015 ;
- VU l'arrêté en date du 30/04/2009 autorisant la création d'un EHPAD dénommé EHPAD LES JARDINS DE L'ESCALETTE (300012697) sis 1, AV MARECHAL FOCH, 30700, UZES et géré par l'entité dénommée CH UZES (300780087) ;
- VU la convention tripartite prenant effet le 01/01/2010



- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD LES JARDINS DE L'ESCALETTE (300012697) pour l'exercice 2015 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 27/07/2015, par la délégation territoriale du GARD ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 27/07/2015.

DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2015, s'élève à 1 255 104.65€ et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	1 139 692.89
UHR	0.00
PASA	0.00
Hébergement temporaire	0.00
Accueil de jour	115 411.76

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 104 592.05 € ;

Soit les tarifs journaliers de soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	52.11
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	44.57
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	37.22
Tarif journalier HT	
Tarif journalier AJ	

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture GARD.

ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « CH UZES » (300780087) et à la structure dénommée EHPAD LES JARDINS DE L'ESCALETTE (300012697).

FAIT A NIMES

LE

28 AOUT 2015

Par déléation, le Délégué territorial  
Pour le Directeur Général  
et par déléation  
Le Délégué Territorial du Gard

  
Claude ROLS

DECISION TARIFAIRE N° 789 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE  
SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE  
EHPAD SAINT LAURENT - 300002201

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2014-1554 du 22/12/2014 de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 publiée au Journal Officiel du 24/12/2014 ;
- VU l'arrêté ministériel du 30/04/2015 publié au Journal Officiel du 10/05/2015 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2015 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 11/05/2015 publiée au Journal Officiel du 19/05/2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU l'arrêté du 21 mai 2015 portant nomination de ,par intérim, Mme MARCHAND en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de GARD en date du 27/05/2015 ;
- VU l'arrêté en date du 24/11/1994 autorisant la création d'un EHPAD dénommé EHPAD SAINT LAURENT (300002201) sis 0, QUA LA LAUZIÈRE, 30430, BARJAC et géré par l'entité dénommée SARL SEGES (300002193) ;
- VU la convention tripartite prenant effet le 01/01/2006
- VU l'arrêté conjoint n°2015-1529 en date du 20/07/2015 nommant Monsieur Philippe LAPORTE en qualité d'administrateur provisoire de l'EHPAD SAINT LAURENT pour une durée de 6 mois à compter du 30/07/2015, afin d'assurer les missions prévues aux articles R.331-6 et R.331-7 du code de l'action sociale et des familles, et notamment celle de recouvrer les créances et d'acquitter les dettes de l'établissement susvisé ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 30/10/2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD SAINT LAURENT (300002201) pour l'exercice 2015 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 08/07/2015, par la délégation territoriale de GARD ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 08/07/2015.

DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2015, s'élève à 338 324.40€ et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	338 324.40
UHR	0.00
PASA	0.00
Hébergement temporaire	0.00
Accueil de jour	0.00

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 28 193.70 € ;

Soit les tarifs journaliers de soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	28.49
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	20.89
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	13.29
Tarif journalier HT	
Tarif journalier AJ	

- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture GARD.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la structure dénommée EHPAD SAINT LAURENT (300002201) et à Monsieur Philippe LAPORTE, en sa qualité d'administrateur provisoire de ladite structure.

FAIT A , LE 05/08/2015

Par délégation, le Délégué territorial

~~Pour le Directeur Général  
et par délégation  
Le Délégué Territorial du Gard~~

*Claude ROLS*